

Les déficits fédéraux pourraient dépasser les **10 milliards** par année

Page A 3



Le **costumier de Radio-Canada** est sauvé par la Ville de Montréal

Page B 10

www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

Vol. CVI N° 281

LE DEVOIR, LE JEUDI 10 DÉCEMBRE 2015

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

## LA MAGIE DES MOTS, LE POUVOIR DE LA MUSIQUE



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

**Fred Pellerin et l'Orchestre symphonique de Montréal** s'associaient mercredi soir pour la troisième fois pour composer un conte de Noël musical. *Il est né le divin enfin!*, un conte onirique sur l'histoire de Saint-Élie autour d'un réveillon prolongé, a été habillé de musiques d'un héroïsme pour le moins inattendu: *Egmont* de Beethoven, *10<sup>e</sup> Symphonie* de Chostakovitch ou *Grande Porte de Kiev* de Moussorgski. *Il est né le divin enfin!* sera repris à la Maison symphonique de Montréal vendredi et, deux fois, samedi, avant d'être diffusé sur ICI Radio-Canada Télé le 20 décembre. Retrouvez notre compte rendu du spectacle sur l'application tablette et le site Web du *Devoir*.

## AIDE MÉDICALE À MOURIR

# La loi entre en vigueur aujourd'hui

La Cour d'appel annule l'injonction et accepte d'entendre Québec

ISABELLE PARÉ

La loi québécoise sur l'aide médicale à mourir entrera en vigueur dès aujourd'hui comme prévu, a décrété la Cour d'appel du Québec, qui a annulé l'injonction ordonnée la semaine dernière par la Cour supérieure. Le tribunal entendra l'appel réclamé par Québec et statuera dès le 18 décembre prochain sur la légalité des articles de la loi portant sur le suicide assisté.

Compte tenu de l'importance de l'enjeu social en cause, le juge Robert M. Mainville de la Cour d'appel a soutenu dans un jugement rendu en fin d'après-midi mercredi que « l'appel doit être entendu de façon urgente ».

Le juge fonde sa décision sur le fait qu'un refus d'appel « dans un dossier constitutionnel aussi important et qui soulève des questions aussi fondamentales serait remettre en question la raison d'être de la Cour d'appel ». Plus encore, le juge Mainville souligne que l'injonction réclamée aurait eu pour effet d'empêcher des citoyens en fin de vie « qui éprouvent des souffrances physiques ou psychologiques constantes et insupportables » de se prévaloir de la loi, et ce, pendant plusieurs mois.

Par ailleurs, la Cour ajoute que l'autorisation d'en appeler ne doit pas être considérée

VOIR PAGE A 10 : MOURIR

## BUREAU DU PREMIER MINISTRE

# Peu de Québécois dans la garde rapprochée de Justin Trudeau

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

La composition de la garde rapprochée de Justin Trudeau au Bureau du premier ministre (BPM) révèle qu'un seul Québécois — Mathieu Bouchard, nouveau venu en politique

et chez les libéraux — agira comme conseiller principal (*senior*). Une situation qui fait sourcilier certains libéraux en coulisses.

L'équipe qui entoure au plus près le premier ministre sera composée de son vieil ami Gerald Butts (secrétaire principal) et de Katie Telford

(chef de cabinet), les mêmes qui l'entourent depuis les débuts de sa course au leadership en 2012. Trois conseillers principaux complètent ce cercle restreint: Cyrus Reporter, Roland Paris et l'avocat Mathieu Bouchard.

Ce dernier a la responsabilité des dossiers

qui touchent plus précisément le Québec et la francophonie. Il est aussi responsable des affaires juridiques (c'est lui qui gère au BPM le délicat sujet de l'aide médicale à mourir, par

VOIR PAGE A 10 : TRUDEAU

## AUJOURD'HUI

**Actualités** › **Politique québécoise.** Notre chroniqueur Michel David présente son bulletin de l'opposition. *Page A 3*



**Actualités** › **Grève de la fonction publique.** Coiteux reproche aux 400 000 syndiqués d'avoir retardé les négociations. *Page A 4*



Avis légaux..... A 6  
Décès..... B 6  
Météo..... B 4  
Mots croisés..... B 4  
Petites annonces..... B 6  
Sudoku..... B 5

## COP21

# Au sanctuaire de l'innovation

Les entreprises investissent le sommet, mais toutes ne sont pas exemplaires

CHRISTIAN RIOUX  
Correspondant à Paris

Sur la balance, il y a d'un côté des pesées empilées qui représentent les émissions de gaz carbonique dans le monde, et de l'autre une série de crochets où sont suspendus des bouteilles d'essence, des boîtes de conserve, des œufs, des clés de voiture et une tranche de jambon. Plus on s'éloigne de l'axe central, plus l'objet consommé produit de gaz carbonique. Plus il faut de pesées pour rétablir l'équilibre. Tout au bout, on trouve évidemment de l'essence, mais aussi des hamburgers.

Une vraie hantise ces hamburgers, dit Nicolas Roux-Fouillet du cabinet-conseil Chorege.

VOIR PAGE A 10 : COP21



LOÏC VENANCE AGENCE FRANCE-PRESSE

Innovation exposée au Bourget, en marge de la COP21. Ces « arbres à vent » sont en fait des systèmes éoliens où chaque feuille est une miniturbine transformant l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique.

## Nos textes

À la recherche de « compromis » pour éviter le naufrage

Énergies 100% vertes: Plusieurs pays et régions ont réussi le pari

À lire en page A 7



# Ils appuient *Le Devoir*

Jocelyne Aird-Bélanger, Gilles Allaire, Michel Allaire, Claude Allard, Jacques Allard, Martine Allard, Nicole Angers, Jean Arsenault, Murielle Arsenault, Yvan Asselin, Gilles Aubé, Jérôme Aubin, Eric Aubut, Robin Audy, Cecile B. Girard, Claude Bachand, Jacques Baillargeon, Louis Barbeau, Benoit Barbeau, Marie-Josée Baril, Louise Barry, Patricia Barthélémy, Monique Bastien, Frédéric Bastien, Louise Bastien, Gregory Baum, Gratién Beauchemin, Marie-Andrée Beaudet, François Beaudet, Claude Beaudin, Frédéric Beaudoin, Jeanne Beaudry, Nathalie Bédard, Véronique Bédard, Mario Béland, Fernand Belanger, Louise Bélanger, André Bélanger, Louis Bélanger, Pierre Bélanger, Marc Bélanger, Gaston Bellemare, Pierre Belzile, Andre Belzile, Pierre Belzile, Julie Benoit, Jacquelin Bergeron, Michael Bernier, Colette Bernier, Marc-François Bernier, Eric Berthiaume, Hélène Bertrand, Roger Bertrand, Francine Bérubé, Jacques Bérubé, Michèle Bessette, Marc Bettez, Odile Bibeau, Lina Binet, André Biron, Pascale Biron, Sophie Bissonnette, Stella Bissonnette, Carmen Couillard Bjerre, Serge Blais, Yvan Blanchard, Claude Blondin, Andrée Blouin, Danielle Blouin, Diane Boisoin, Réal Boisvert, Charles Bolduc, Pierre Bonneau, Micheline Bonneau, Succession Marie Bouchard, Michèle Bouchard, Gaston Bouchard, Pierre Bouchard, Lise Bouchard, Pierre Bouchard, Jacques Boucher, Robert Boucher, François Boucher, Ghislain Boudreau, Louis Boudreau, Tony-Léon Bouffard, Patrick Boulanger, Chantal Boulanger, Michelle Boulé, Sébastien Bourassa, Denis Bourgeois, Louis Bourque, Marcelle Bourque, Barbara Boutin, Simon Bouvier-Zappa, Jacques Bovet, Sara-Maude Boyer-Gendron, Maurice Brais, René Brault, Jean Brault, André Brigas, Raymond Brodeur, Raymond Brodeur, Raymond Brodeur, Lucie Brouillette, Elizabeth Bruneau, Alain Brunel, Hélène Brunelle, Eloi Brunelle, Jacques Brunet, Rose Burelle, Michelle Bussièrès, Michel Cambron, Johanne Campeau, Denise Campillo, Linda Cardinal, Victor Caron, George Caron, Marc-André Caron, Pierre Caron, Laurier Caron, Joseph Caron, Denis Carrier, Denis Carrier, Stéphane Castonguay, Gabriel Chabot, Claudette Chalifour, Andrée Chalifoux, Gilles Champagne, Hélène Charbonneau, François Charbonneau, France Charbonneau, Gilles Charest, Mathieu Charlebois, Louise Chartier, Dominique Chassé, Nancy Chauvette, Lucien Chevalier, Abraham Chiasson, Michel Chicoine, Marc Choko, Marianne Choquette, Normand Chouinard, Marcel Chouinard, Paul Cimon, Claudette Clark, Alain Claveau, Élisabeth Comtois, Jean-Pierre Contant, Michel Cote, Jacques Coté, Richard Côté, Bernard Côté, Robert Côté, Bertrand Courtois, Nicolas Courtois, Louis Cousineau, Louis Cousineau, Judith Couture, Ginette Couture, Lise Couture, François Crépeau, Bruno Crispin, Paule D. Belanger, Michel Dagenais, Yann Daigneault, Normand Daigneault, Armand Daigneault, Monique Dallaire, Simon Dancause, Clotilde Dandenaault, Auger Daniel, Paul Dauphinais, Robert David, Robert David, Louise Davis, Rodolphe De Melo, Justine De Valicourt, Jean Décarie, Michèle Deguire, Jacques Delagrave, Denis Delangie, Jean Delisle, Gaudry Delisle, Léopold Delsanne, Mireille Demers, Julien Demers, Micheline Demers, Pierre Denault, Geoffroy Denis, Robert Denis, Serge Denis, Pierre Desautels, Josué Desbiens, Jean-Marie Desbiens, Jean-Guy Deschamps, Monique Deschênes, Jocelyne Deschênes, André Deshaies, Jean-Pierre Deslauriers, Francis Deslauriers, Paul Deslauriers, Pierre Deslongchamps, Guy Desmarais, Marie-France Despatie, Réal Desranleau, Monique Desrochers, Monique Desrochers Leonard, Jean Desy, Thérèse Deveault, Stéfane Dion, Alain Dion, Robert Dion, André Dontigny, Pierre Doucet, François Doyon, Philippe Doyon, Sylvie Dragon, Sylvie Drolet, Alexandre Dube, Annette Dubé, Leon Dubois, Christiane Dubreuil, Jacques Dubuc, Richard Dufresne, Nathalie Dugré, Geneviève Duguay, Mario Duguay, Marcel Duhaime, Jacques Dumais, Lucie Dumais, Matthew Dumaresq, Jean Dumas, Michel Dumas, Annie Duplessis, Pierre Dupras, Marcel Dupuis, Alain Duquette, Ginette Durand Brault, Michel Dussault, Diane Dwyer, Lucie Edisbury, Marcel Émond, Diana Paola Fajardo Lopez, Fernand Falardeau, Fernand Falardeau, Luc Falardeau, Daniel Fecteau, Emyl Ferland, Guy Filiatrault, Gérald Fillion, Sébastien Forté, Jacques Fortier, Reynald Fortier, François Fortier, Jacques Fortin, Fosburys, Claude Fournier, Louise Fournier, Rogers Fournier, Marc Fournier, Jean-Guy Fournier, Mireille Francoeur, Maureen Frawley, Angele Fredette, Nicole Gaboury, Pierre Gadbois, Raymond Gagnier, Diane Gagnon, Isabelle Gagnon, Huguette Gagnon, Jean-Luc Gagnon, Louis Gagnon, Alexandre Gagnon-Brown, Jean-Claude Garand, Emmanuelle Garderes, Serge Garneau, Pauline Gaudet, Pierre Gaudette, Denis Gaumont, Roger Gauthier, Madeleine Gauthier, Manon Gauthier, Francine Gelinas, Michel Gélinas, Michel Gélinas, Jérôme Gendreau, Andree Gendron, Pierre Gendron, Maurice Gendron, Michel Gérin, Gestion-Ressources, Michel Giguère, Dyane Gingras, Jacques Girard, Marcel Girard, Jacinthe Giroux, Murielle Godin, Benoit Gosselin, Raphael Gouin Loubert, Michel Goulet, Pierre Grandchamp, Pascal Grandmaison, Gérald Grandmont, Monique Gratton-Amyot, Julie Gravel-Richard, Jean-Pierre Gregoire, Marie Grégoire, Michel Grenier, Justine Grenier, Gérald Guay, Bernard Guay, Monique Guay, Clément Guillemette, Sylvie Guillemette, Adélar Guillemette, Joseph Guillemette, Daniel Guitton, Linda Guy, Brigitte Haentjens, Revue Haïtienne et Filigrane, Graham Hay, Pierre-Francois Hébert, Robert Hermann, Julie Hermann, Denis Heroux, Rene-Andre Hervieux, Raymond Hervieux, Michel Hervieux, Sébastien Houle, Guillaume Huard, Lorne Huston, Pierre Issalys, Hélène Jacob, Jacqueline Janelle, Gilles Janson, Sébastien Jean, Morin Jean-Pierre, Frederic Jerabek, Luke Jerzykiewicz, Jose Jilwan, Maurice Joly, Véronique Joly, Guy Joron, Pierre Joubert, Claude Jourdain, Germain Julien, Pierre-André Julien, Jacques Jutras, Daniel L. Charron, Jean-Paul L'Allier, Jean-Paul L'allier, Eric L'heureux, Maurice Labelle, Marie Laberge, Denis Labrie, Denis Lachance, Jean Lachapelle, Pascal Lachapelle, Yves Lacourcière, Jean Laflamme, Denise Laflamme, Marcel Lafleur, Louis-Philippe Lafleur, Louise Lafleur, Claudette Lafond, Marc Lafontaine, Monique Lafontaine, Manon Lagarde, Louise Laguë, Louise Laguë, Simon Lalonde-Beaudoin, Pierre Lalongé, Françoise Lamontagne, Sylvie Lamouche, Louise Langelier Biron, Denis Lanteigne, Gérard Lapointe, Jean Lapointe, Jean Lapointe, Ariane Lapointe-Auger, Mario Laprise, Catherine Laroche, Denis Laroche, Renée Larouche, Jeannette Larouche, Suzanne Laurin, Léo-Paul Lauzon, Carole Lavalée, Lisette Laverdière, Normand Lavoie, Daniel Lavoie, Daniel Lavoie, Andrée Le Blanc, Richard Le Blanc, Gilles Lebel, Thérèse Leblanc, Maurice Leblanc, Michel Leclerc, Claude Lefrançois, Étienne Legault, Dominique Legendre, Rachel Léger, Jean-René Lemaire, Jack Lemay, Roland Lemay, Serge Lemay, Sylvie Lemay, André Lemelin, Louise Lemieux, Julien Leneveu-Duval, Monique Leonard, Jean-Marcel Léonard, Richard Lepage, Nicole Lépine, Normand Leroux, Marie-Claire Leroy, Lucie Lessard, Jean Lessard, Robert Letendre, Valérie Levée, Juliana Léveillé-Trudel, Robert Libersan, Lucie Lippe, Francis Livernoche, Yohanna Loucheur, Richard Lupien, Jean-Pierre Lusignan, Odette Lussier, Danielle M. Champagne, Renald Mailhot, Serge Mainville, Jacques Malo, Laurier Maltais, Serge Maniunikoff, Annie Marcheterre, Ivan Marcil, Céline Marcotte, Danièle Marcoux, Martin Marinov, Christian Maroy, Pierre Martel, Joanne Martel, Bernard Martin, Jolin Masson, José Masson, Luc Mathieu, Sandrick Mathurin, Sophie Maunier, Benoit Melancon, Louise Melancon, Brian Melanson, Alexis Meleka, Gérald Ménard, Yves Michaud, Monique Michaud, Hortense Michaud Lalanne, Élyse Michon, Annie Milette, Jean-Francois Milot, Carole Minguy, Guy Moisan, Camil Mondor, Michèle Mondoux, Pierrette Monette, Marie-Antoinette Mongeau, Andre Mongrain, Éric Montigny, Benoit Morency, Stephan Moresoli, Jeannine Morin, François Morneau, Gaétan Myre, Jean-Michel Nadeau, Pierre-Olivier Nadeau, Odette Navratil, Jacques Noël, Mallette Noël, Pierre Nolet, Monique Normandin, Pierre Ostigny, Lise Ouellette, Michel P. Archambault, André P. Asselin, Michel P. Bastien, Véronique Pagé, Hélène Panneton, Francine Paquet, Martin Paquette, Lise Paquin, Richard Paradis, Hélène Paré, Julie Parent, Benoit Parenteau, Sylvain Patenaude, Claude Patoine, François Paulin, Hubert Payne, Maryse Pellerin, Jacqueline Pelletée, Geneviève Pelletier, Dominique Pelletier, Guy Pelletier, Sylvain Pelletier, Jean-Yves Pelletier, Josée Perras, Nicole Perras, Martin Perreault, Michel Perreault, Monique Perron, Monique Perron, Pierre Petit, Gilles Picard, Hugues Pigeon, Marc Pilon, Jean-Pierre Pineault, Raymond Plaisance, Denis Plamondon, Marie Porlier, Marie-Pierre Poulin, Lucie Pouliot, Yves Poupart, Jean-Claude Préfontaine, Louise Prescott, François Prévost, Pierre Provencher, Mariette Provencher, Line Provost, Michelle Quintal, Normand R. Cote, André Racicot, Claude Rainville, Richard Rainville, Joel Rainville, Wilfrid Reid, Pierre Renaud, Paulette Reynaud, Marie-Andrée Ricard, Bernard Richard, Claude Richard, Denis Richard, Françoise Richard, Carole Richared, Suzanne Rinfret, Francois Roberge, Maude Robichaud, Yvon Robichaud, Jean Robichaud, Louise Robillard, Clément Robillard, Hélène Rochette, Geneviève Rochette, Yves Rochon, Gaétan Rochon, Jean Rompré, Michelle Rossignol, Gilbert Rouleau, Philippe Rouzier, S. Roy, Pierre-Paul Roy, Pierre-Paul Roy, Mathieu Roy, André Roy, Jocelyn Roy, Nicole Roy, Jean-Pierre Sabourin, Robert Saint-Louis, Marie-José Saltaris, Pierre Salvail, Denis Samson, Francine Sarrasin, Alain Saulnier, Johanne Savard, Robert Savard, Danielle Savoie, Sylvie Savoie, Bernard Séguin, André Senécal, Daniel Smolla, Françoise Sorieul, Colette Soulard, François Spain, Gérard St-Amand, Olivier St-Germain-Lavoie, Gina St-Onge, Robert Ste-Marie, Michel Taillon, Marie-Helene Talon, Robert Théberge, Louis-David Thériault, Jean Thibault, Pierre Thibault, Isabelle Thivierge, Johanne Thomas, Sylvie Thompson, David Tighe, Maryse tourangeau, Jacques tousignant, Catherine Tremblay, Mireille Tremblay, Gilles Tremblay, Gaetan Tremblay, France Tremblay, Serge Trudeau, François Turcotte, François Turgeon, Gilbert Turp, Robert Vachon, Marcel Vachon, Bernard Vadnais, Constant Vaillancourt, Guylaine Vallée, André Vallières, Denyse Valois, Frédéric Van Schendel, Robert Vandýcke, Genevieve Vastel, Roger Veilleux, Monique Venne, René Verrette, Renaud Verville, Les Productions Alain Vezina Inc., Claude Viau, Gaetane Viger, Jean Vigneault, Georges Villeneuve, Marcel Villeneuve, Sylvie Vincent, Alain Voizard, Graham Weeks

## Plus de 85 000 \$ amassés

« Merci de votre soutien ! Les artisans du *Devoir* le reçoivent comme le signal d'une volonté commune à assurer la pérennité de notre journal. »

– Bernard Descôteaux  
Directeur du *Devoir*

Visionnez les capsules vidéo et appuyez *Le Devoir*

[jesoutiens.ledevoir.com](http://jesoutiens.ledevoir.com)

**LE DEVOIR**  
LIBRE DE PENSER

**AD**  
Les Amis du *Devoir*

## ACTUALITÉS

Bulletin  
de l'opposition

MICHEL DAVID



**D**ans la défense de la loi sur l'aide médicale à mourir, Véronique Hivon (Joliette) est plus convaincante que n'importe qui au gouvernement. Tout le monde avait loué le doigté et l'empathie qu'elle avait manifestés tout au long de ce débat difficile, mais elle peut aussi montrer les dents, comme a pu le constater la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, qui a dû reconnaître que les mesures d'austérité entraîneraient une importante diminution du nombre de procureurs affectés spécifiquement à la lutte contre la corruption et le crime organisé. L'avenir du mouvement souverainiste dépend en bonne partie de sa capacité d'amener le PQ et Québec solidaire à conclure une alliance. **A**

Le profil plus populaire et l'expérience de l'enseignement primaire du député caquiste de Chambly, Jean-François Roberge, offrent un contraste saisissant avec l'universitaire suffisant qu'est le ministre de l'Éducation, François Blais, qui semble parfois dangereusement déconnecté du quotidien de ceux qui s'inquiètent des conséquences des compressions budgétaires sur la qualité des services dans les écoles. **A**

Avec les « frais accessoires », Diane Lamarre (Taillon) a trouvé une faille dans la cuirasse du ministre de la Santé, Gaétan Barrette, qu'il lui a été facile d'élargir à la faveur du rapport de la vérificatrice générale sur la rémunération cachée des médecins. **B**

Son collègue de la CAQ, François Paradis (Lévis) a une connaissance moins intime du réseau, mais sa longue expérience en communication le sert. Alors que M. Barrette projetait d'abolir du jour au lendemain le programme d'aide à la procréation assistée, ses interventions l'ont forcé à prévoir des modalités de transition plus humaines. **B**

Le « Plan pour un État moderne et efficace » concocté par le député de La Peltrie, Eric Caire, qui proposait « la fin du no fault dans la fonction publique », n'a pas eu un retentissement proportionnel aux efforts qu'il y a consacrés. Il faut cependant reconnaître l'opiniâtreté du « shérif » de la CAQ, qui n'a pas cessé de dénoncer la mauvaise gestion des projets informatiques par le Conseil du trésor, démontrée une fois de plus par le vérificateur général. **B**



Échaudé par le débat sur la charte des valeurs, le PQ a laissé la CAQ occuper le terrain de l'identité. La députée de Montarville, Nathalie Roy ne s'est pas privée d'en profiter, comme en témoignent ses nombreuses interventions dénonçant les lacunes du projet de loi 59 sur les discours haineux et son altercation avec Adil Charkaoui en commission parlementaire. Entre la lutte contre l'intégrisme et la caution donnée à l'islamophobie, il y a cependant une ligne facile à franchir. **B**

Alexandre Cloutier (Lac-Saint-Jean) a hérité d'un dossier en or avec l'éducation, qui est devenue le symbole des conséquences néfastes des politiques d'austérité, mais ses interventions, qui consistent largement à faire état des doléances qu'on lui adresse d'un peu partout au Québec, commencent à devenir un peu répétitives. **B**

Amir Khadir (Mercier) a réussi à provoquer la tenue d'une commission parlementaire sur les paradis fiscaux et s'en est pris avec raison aux institutions financières qui ont refusé d'y participer. Son bilan de fin de session donnait toutefois la nette impression qu'il cherchait des raisons de ne pas faire l'unité des partis souverainistes plutôt que l'inverse. **B**



À l'Assemblée nationale, François Legault (L'Assomption) est nettement plus efficace que Pierre Karl Péladeau dans ce qui devrait normalement être le champ d'expertise du chef péquiste : l'économie. Les résultats des dernières élections partielles n'en ont pas moins été désastreux pour son parti. À en croire les sondages, la tentative de ressusciter la « troisième voie » ne suffira pas à le faire décoller. **C**

Jean-François Lisée (Rosemont) réussit chaque fois à faire tourner en bourrique la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, Lucie Charlebois. Les choses vont nettement moins bien pour lui au sein de son propre parti, qui a rejeté sur-le-champ sa suggestion d'imposer un délai de 12 mois au droit de vote des nouveaux citoyens canadiens à l'occasion d'une élection provinciale ou d'un référendum. **C**

Comme son chef, Bernard Drainville a « des croûtes à manger » avant de maîtriser sa fonction de leader parlementaire, dont il n'a pas encore développé les réflexes. Proposer d'interdire les applaudissements au Salon bleu n'était pas à l'avantage de l'opposition. Il a fait preuve d'une démagogie navrante dans le dossier de la rémunération des élus. **D**

Les talents de communicateur de Nicolas Marceau (Rousseau) sont inversement proportionnels à ses compétences en économie. Même si le ministre des Finances, Carlos Leitão, est un débiteur plus que moyen, il n'arrive pas à le mettre en boîte. En approuvant dès le départ l'échéancier du retour à l'équilibre budgétaire du gouvernement, il s'est menotté lui-même. **D**

**Rappel :** Depuis vingt ans, mes bulletins de fin de session omettent volontairement d'attribuer une note au premier ministre et au chef de l'Opposition officielle, dont j'analyse le travail à longueur d'année et auxquels il me faudrait consacrer beaucoup plus d'espace que celui dont je dispose dans ces bulletins.



ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

Le premier ministre, Justin Trudeau, n'a pas reculé sur une autre promesse; la baisse d'impôt promise à la classe moyenne a été adoptée mercredi.

## DÉFICITS

## Trudeau assouplit la limite de 10 milliards

La promesse électorale devient une cible que les libéraux « espèrent » respecter

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

**L**e premier ministre Justin Trudeau a été contraint de reconnaître mercredi que les déficits auxquels il présidera pendant son mandat pourraient dépasser la barre psychologique des 10 milliards de dollars par année. Ce qui était compris comme une promesse libérale n'est désormais plus qu'un « objectif » que le gouvernement « espère » atteindre.

« On a toujours visé des déficits modestes », a expliqué Justin Trudeau au cours d'une conférence de presse de fin de session parlementaire. *On a dit qu'on espérait que ce serait autour de 10 milliards. On va voir si on va pouvoir tenir à ce niveau-là, mais les deux points clés sont que notre ratio dette/PIB continue à diminuer chaque année et que notre équilibre budgétaire soit rétabli dans la dernière année de notre mandat.*

Le programme électoral du Parti libéral indique que « le gouvernement fédéral enregistrera un modeste déficit à court terme de moins de 10 milliards de dollars au cours des deux prochains exercices financiers ». L'ampleur des déficits libéraux est d'actualité d'une part parce que le ministère des Finances a revu à la baisse ses perspectives économiques, et d'autre part parce que la refonte de la grille fiscale ne se fera finalement pas à coût nul pour Ottawa, a-t-on appris cette semaine. Elle entraînera une perte annuelle

« On a dit qu'on espérait que ce serait autour de 10 milliards. On va voir si on va pouvoir tenir à ce niveau-là [...] »

Justin Trudeau, premier ministre du Canada

de revenus de 1,2 milliard. Ces deux éléments pourraient alourdir le déficit libéral anticipé de quatre ou cinq milliards par année.

Depuis quelques jours déjà, les conservateurs talonnent les libéraux pour connaître l'ampleur du déficit à venir. « Nous savons déjà que le déficit sera plus gros que prévu. C'est déjà une promesse rompue », a lancé à la Chambre des communes la critique en matière de Finances, Lisa Raitt.

## Baisse d'impôts

M. Trudeau ne s'est pas excusé du coût non prévu de sa réforme fiscale. Le plan libéral abaisse de 22 % à 20,5 % le taux d'imposition pour la tranche de revenus comprise entre 45 000 \$ et 90 000 \$ tout en augmentant de 29 % à 33 % celui s'appliquant aux revenus supérieurs à 200 000 \$. Le Parti libéral avait promis que cette réforme ne ferait que déplacer 3 milliards de revenus d'une catégorie de contribuables à une autre. « Si les partis d'opposition veulent proposer qu'on monte davantage les impôts des plus riches ou qu'on les baisse moins pour la classe moyenne, ils n'ont

qu'à offrir ces possibilités », a-t-il lancé, fronçant les sourcils.

Mercredi, le Parti conservateur a voté contre la motion libérale instaurant le changement, qui contenait aussi le rabaissement du plafond de cotisations annuelles aux Comptes d'épargne libres d'impôt (CELI) de 10 000 \$ à 5500 \$. « On sait maintenant que l'ajustement fiscal instaurera un déficit structurel qui ne pourra être comblé qu'en haussant les impôts des petites entreprises [...] ou encore en abaissant le plafond de cotisations des CELI », a déploré M<sup>me</sup> Raitt.

À la surprise générale, le NPD a voté en faveur de la motion, même s'il la descend en flammes à chaque occasion. Le NPD estime que la réduction d'impôt bénéficiera surtout aux plus riches parce que ceux gagnant plus de 90 000 \$ en bénéficieront aussi. « Un député qui gagne 167 400 \$ par année reçoit le maximum de réduction d'impôts que M. Trudeau décrit comme étant pour la classe moyenne. Une famille avec deux enfants qui gagne 45 000 \$ par année ne reçoit pas un sou », déplore le chef Thomas Mulcair.

Pourquoi alors avoir voté en fa-

veur? « Il y avait des éléments pour lesquels nous étions en faveur, entre autres la diminution du plafond du CELI de 10 000 à 5500 \$. On n'était pas fondamentalement opposé non plus à la création d'un nouveau palier d'imposition pour les revenus de plus de 200 000 \$ », a expliqué le critique en matière de Finances, Guy Caron. Pourtant, en campagne électorale, le NPD s'était opposé à la hausse de l'impôt sur les plus nantis.

Selon l'Agence du revenu du Canada, il y avait en 2014 près de 27 millions de contribuables et 18 millions d'entre eux (68 %) ont déclaré des revenus inférieurs à 45 000 \$. De ce nombre, toutefois, 10 millions n'ont pas payé d'impôt. Le NPD se bat pour ces quelque 8 millions de contribuables restants en proposant plutôt de réduire de 15 % à 14 % le taux s'appliquant à tous les revenus inférieurs à 45 000 \$. Le bénéfice maximal serait alors de 200 \$ par personne, contre 679 \$ avec la proposition libérale.

Les libéraux font valoir que ces personnes seront compensées avec la future Allocation canadienne pour enfant (ACE) qui sera inversement proportionnelle aux revenus familiaux. À cela, M. Mulcair a répondu que « M. Trudeau ne peut pas présumer de ce que le Parlement va faire au printemps, dans trois mois, dans six mois, dans un an », oubliant que les libéraux détiennent une majorité à la Chambre des communes.

Le Devoir

## MODE DE SCRUTIN

## Pas de référendum en vue pour la réforme

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

**L**e gouvernement de Justin Trudeau refuse de s'engager à tenir un référendum sur la réforme du mode de scrutin qu'il entend entreprendre. Oui, les citoyens seront consultés, mais pas nécessairement par plébiscite.

« On va commencer en consultant les membres élus de la Chambre des communes pour regarder les différentes approches, les différentes façons qu'on pourrait réformer notre système électoral, mais c'est certain que nous avons l'intention de consulter adéquatement avant de faire un changement », a indiqué le premier ministre Trudeau au cours d'une conférence de presse.

En campagne électorale, le Parti libéral a promis que l'élection du 19 octobre 2015 serait la dernière tenue en vertu du système actuel. Il n'a pas indiqué quel mode de scrutin il privilégierait. Le Parti conservateur bombarde depuis deux jours à la Chambre des communes le gouvernement pour savoir si le mode choisi sera soumis à un référendum. « Les libéraux ont remporté 39 % du suffrage », a rap-

« Comment, au juste, 39 % du vote lors d'une élection constituent un mandat plus clair et plus fort [...] qu'un appui de 51 % ? »

Scott Reid, député conservateur

pele le député Scott Reid mercredi. « Comment, au juste, 39 % du vote lors d'une élection constituent-ils un mandat plus clair et plus fort pour une réforme électorale spécifique qu'un appui de 51 % lors d'un référendum ? » La veille, la ministre de la Réforme démocratique, Maryam Monsef, avait répondu qu'elle ne voulait pas « porter préjudice au résultat de la consultation en [s]'engageant à tenir un référendum », ce qui lui a attiré les railleries des banquettes de l'opposition.

Le Devoir

## Réfugiés: le premier vol arrive ce jeudi

**C'**est maintenant confirmé: les premiers vols organisés transportant des réfugiés syriens arriveront ce jeudi soir, à Toronto, puis samedi, à Montréal avec à leur bord près de 300 personnes.

Pour ces deux premiers vols, des appareils militaires seront utilisés, mais le gouvernement s'attend à avoir davantage recours à des avions nolisés pour les prochains.

Cela portera à environ 700 le nombre de réfugiés syriens accueillis depuis le 2 novembre, date d'entrée en poste officielle du gouvernement de Justin Trudeau. Jusqu'à présent, 416 réfugiés sont arrivés. Le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, John McCallum, a indiqué que 11 932 demandes étaient en traitement et que 1451 certificats de résidence permanente avaient été délivrés, ce qui permettra d'augmenter la cadence d'accueil.

Le ministre se dit encore optimiste de respecter sa promesse (revue depuis la campagne électorale) d'accueillir 10 000 réfugiés d'ici la fin de l'année, et 15 000 de plus d'ici février. « Je suis optimiste que ces objectifs sont faisables. »

Le Devoir

## ACTUALITÉS

# Martin Coiteux juge la grève impertinente

Le gouvernement reproche aux quelque 400 000 syndiqués d'avoir retardé les négociations

MARCO BÉLAIR-CIRINO  
Correspondant parlementaire  
à Québec

SARAH R. CHAMPAGNE

Le président du Conseil du Trésor, Martin Coiteux, entend jouer ses dernières cartes. « *Le temps est venu de conclure une entente* », a-t-il déclaré au lendemain d'une journée de grève générale « *non pertinente* », selon lui.

Le ministre libéral a reproché aux quelque 400 000 membres du front commun et aux 34 000 enseignants de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) ayant manifesté à Montréal et à Québec, mercredi, d'avoir « *fait subir des tracas qui ne sont franchement pas nécessaires* » à la population. « *Les gens dont je me préoccupe surtout aujourd'hui, ce sont les parents du Québec, qui ont des enfants d'âge scolaire et qui doivent trouver des solutions de rechange [pour la garde de leurs enfants] et c'est pas facile* », a-t-il affirmé à la sortie du Conseil des ministres.

Les négociations sont « *au stade où, s'il y a de la bonne volonté du côté des syndicats, on peut se parler vraiment de ces questions [salariales] et en arriver le plus rapidement possible à une entente* », a poursuivi M. Coiteux après s'être entendu quant à l'organisation du travail avec des syndicats représentant plus de 300 000 employés de l'État.

Le Front commun et la FAE ne réussiront pas à faire monter les enchères en décidant de battre le pavé plutôt que de poursuivre les pourparlers, a-t-il plaidé. « *Les syndicats savent que le gouvernement a encore quelques cartes, mais ces cartes-là ne changent pas aujourd'hui parce qu'on retarde cette discussion extrêmement importante par une journée de grève.* »

## Offres attendues

L'élu libéral avait évoqué la semaine dernière la possibilité de bonifier la hausse salariale consentie actuellement aux employés de l'État en échange d'un rehaussement de l'âge de la retraite sans pénalité actuarielle de 60 à 61 ou 62 ans.

Le président de la CSN, Jacques Létourneau, demande à M. Coiteux de faire connaître de « *nouvelles offres* ». « *Est-ce que le gouvernement va se commettre dans les prochaines heures, dans les prochains jours, on le souhaite* », a-t-il dit au terme de « *la plus grande grève nationale depuis 1972 dans le secteur public* ». « *Il y en avait 210 000 en grève en même temps en 1972, aujourd'hui, c'est plus de 400 000* », s'est-il félicité.

Interrogé à savoir si le front commun allait bientôt tenir ses 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> journées de grève, le président de la FTQ, Daniel Boyer, a laissé entendre qu'il



Selon leurs estimations, les employés du secteur public ont tenu mercredi la plus importante journée de grève depuis 1972.



En soirée, une autre manifestation contre l'austérité a donné lieu à des arrestations. Des gaz lacrymogènes ont aussi été utilisés.



Les enseignants de la FAE, qui ne fait pas partie du Front commun, manifestaient aussi.

## Arrestations lors d'une manifestation de soir

Quelques centaines de personnes se sont donné rendez-vous mercredi soir à la place Émilie-Gamelin, au centre-ville de Montréal, pour marquer la fin d'une journée de manifestations dans plusieurs villes de la province. Alors qu'avancent certaines négociations dans le secteur public, le groupe de manifestants tenait à souligner que son « *refus de l'austérité dépasse l'enjeu des conventions collectives et doit se porter au-delà du cadre syndical* ». L'action, organisée par le collectif anti-austérité Printemps 2015, s'est soldée par des arrestations.

aimerait mieux ne pas avoir en venir là. « *On a toujours bon espoir de régler avant les Fêtes, en souhaitant que le mouvement de grève d'aujourd'hui fasse comprendre au gouvernement que nos gens ne sont pas fatigués; ils sont toujours aussi mobilisés, déterminés.* »

## « Conditions pas réunies »

Le ton conciliant de M. Coiteux ne se reflète pas aux tables de négociation en éduca-

tion, avertit le président de la FAE, Sylvain Mallette. « *Il tient ce discours, mais les gestes doivent appuyer ce discours [à la table sectorielle]* », a-t-il fait valoir au Devoir. La partie patronale a exprimé le souhait d'une entente négociée et que les échanges restent cordiaux, mais « *les conditions ne sont pas encore réunies* », a-t-il ajouté.

Les 34 000 enseignants du préscolaire, du primaire et du secondaire membres de la FAE

seront en grève encore jeudi et vendredi. Un camp d'occupation a été dressé mercredi matin sur des terrains à proximité du quartier général du ministère de l'Éducation à Montréal.

Les enseignants et professionnels de l'éducation affiliés à la CSQ ont défilé mercredi à Québec. Reconnaisant que le rythme des négociations s'est accentué, la présidente Louise Chabot a tout de même invité le gouvernement à « *entendre le*

message » de cette mobilisation.

Contrairement au personnel de soutien scolaire, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) n'a toujours pas signé d'entente de principe à sa table sectorielle pour ses 73 000 enseignants. Elle réclame notamment une diminution des ratios par classe et de la précarité de ses membres.

Avec La Presse canadienne  
Le Devoir

VPH

## Santé Canada conclut à l'innocuité du vaccin

Toronto — Santé Canada a annoncé, mercredi, qu'un examen des données internationales concernant l'innocuité du vaccin Gardasil contre le virus du papillome humain (VPH) laissait croire que le vaccin pouvait être utilisé sans danger et qu'il n'y avait aucun nouveau risque pour la sécurité associé à son utilisation.

Homologué dans plus d'une centaine de pays, Gardasil sert à protéger la population de quatre types de VPH. Ces quatre souches causent 70% des cancers du col de l'utérus, 90% des condylomes et jusqu'à 90% des cancers de l'anus.

Santé Canada a lancé son examen sur Gardasil plus tôt cette année après que des médias eurent rapporté l'apparition de maladies auto-immunes et cardiovasculaires chez certaines des personnes qui avaient été vaccinées. Le ministère n'a découvert aucune preuve d'un risque accru de maladies auto-immunes et cardiovasculaires associé à Gardasil. Il a indiqué que d'autres recherches effectuées à l'étranger sur l'innocuité du vaccin étaient arrivées à la même conclusion.

Près de deux millions de Canadiens ont reçu le vaccin Gardasil depuis son homologation en 2006. Environ 1800 d'entre eux ont signalé des effets secondaires comme des vertiges, des nausées, des maux de tête, de la fièvre de même que de l'enflure ou des rougeurs au site d'injection.

La Presse canadienne

## Uber : les taxis bloquent des routes à Toronto

Des centaines de chauffeurs de taxi ont pris d'assaut des rues du centre-ville de Toronto, mercredi, pour protester contre le service d'autopartage Uber et appeler la Ville à renforcer ses règlements. Le mouvement de protestation, qui a paralysé certaines routes principales pendant plusieurs heures, mercredi, a suscité les critiques de plusieurs citoyens et a amené le maire John Tory à appeler à la fin de ce « *type d'activités perturbatrices et dangereuses* ». La Ville travaille actuellement sur de nouvelles réglementations pour les services comme celui d'Uber. M. Tory a fait valoir que ce genre de manifestations n'accélérait pas le travail sur les nouvelles réglementations.

La Presse canadienne

# Pour les Fêtes, offrez LE DEVOIR en cadeau

et recevez Paul dans le Nord,  
le nouveau tome de la série  
du bédéiste Michel Rabagliati.

13 éditions du samedi pour 38,60\$, taxes incluses.  
[www.ledevoir.com/promoel](http://www.ledevoir.com/promoel)

D'autres types d'abonnements peuvent être offerts. L'offre se termine le 24 décembre 2015.

## ACTUALITÉS

## ALLOCATIONS DE LOGEMENT

## Duffy dit avoir été incité par un sénateur influent

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Mike Duffy n'a jamais eu l'intention de frauder le Sénat. S'il s'est fait rembourser ses frais de logement ou de déplacement, c'est parce qu'un sénateur conservateur haut placé le lui a ordonné, a-t-il plaidé en niant tout à tour les accusations étayées contre lui au fil des 50 premiers jours de son procès.

Le sénateur est sans équivoque: «Toutes les demandes de remboursement que j'ai faites, que ce soit pour des voyages ou le logement, ont été faites de façon honnête, transparente et de bonne foi. [...] Je croyais être entièrement dans les règles. C'est ce que je me suis fait dire par tous les experts et j'ai suivi leurs conseils», a-t-il maintenu alors qu'il témoignait pour sa propre défense pour une deuxième journée.

«Personne n'est venu à la barre des témoins pour dire que j'avais enfreint les règles.»

Au contraire, tout le monde savait qu'il habitait Ottawa avant d'être nommé au Sénat et qu'il ne possédait qu'un modeste chalet à l'Île-du-Prince-Édouard — le premier ministre Stephen Harper, son bureau, la leader conservatrice au Sénat Marjory LeBreton et le sénateur David Tkachuk qui siégeait au comité gérant les dépenses des sénateurs. «C'était loin d'être un secret», a fait valoir Mike Duffy. Et tous lui ont assuré qu'il respectait les règles.

## Deux maisons, une allocation

Qui plus est, c'est le sénateur Tkachuk qui l'aurait sommé de récolter des indemnités de logement en clamant que sa résidence principale était celle de l'Î.-P.-É. «L'allocation de logement est prévue pour rembourser une part du coût de ta seconde maison. Il n'y a aucune raison que toi, ou tout autre parlementaire soyez pénalisés parce que tu possèdes deux maisons», aurait insisté le sénateur Tkachuk. Il était «essentiel» qu'il réclame tous les remboursements auxquels il avait droit, car autrement il pourrait y avoir une «controverse» sur le fait qu'il

n'était pas réellement sénateur de l'Î.-P.-É. «Tout cela respecte les règles et c'est ce qui est attendu de ta part», aurait argué le sénateur Tkachuk — le «gourou» du caucus conservateur que tous écoutaient à la lettre, selon Mike Duffy.

Il l'aurait en outre encouragé à se faire rembourser tous ses déplacements. M. Duffy plaide qu'il a été nommé par Stephen Harper pour lui attirer la sympathie des électeurs et qu'il devait parcourir le pays pour prêcher la bonne parole. Mais aux frais du parti ou du Sénat? «Un sénateur est toujours en fonction. Quand tu es sur la route avec le public, tu travailles. Et les ressources du Sénat sont prévues pour ça», aurait expliqué le sénateur Tkachuk.

Ce dernier a nié à La Presse canadienne qu'il avait ce rôle de conseiller des sénateurs, puisqu'il ne présidait pas le Comité de régie interne, il y était simplement vice-président.

La Couronne accuse notamment Mike Duffy d'avoir récolté des dizaines de milliers de dollars en plaidant à tort habiter principalement à l'Î.-P.-É. plutôt qu'à Ottawa.

L'accusé plaide qu'il n'avait pas le choix. La Constitution exige qu'il possède une propriété dans la province représentée et le formulaire de déclaration de résidence du Sénat lui demandait d'indiquer sa résidence dans la province en question.

Avait-il un motif pour frauder ou voler le Sénat, selon ce qui lui est reproché, lui a demandé son avocat, Donald Bayne. «Non», a-t-il tranché. M<sup>e</sup> Bayne a épluché les relevés bancaires de l'épouse de Mike Duffy, Heather, et démontré qu'elle avait perçu 162 600\$ en héritages entre 2008 et 2012 — les années visées par les accusations de la GRC. M<sup>me</sup> Duffy récoltait en outre un salaire et des prestations de retraite. La Couronne a laissé entendre que les Duffy vivaient au-dessus de leurs moyens et qu'ils avaient donc besoin des indemnités injustement réclamées au Sénat. M. Duffy a-t-il déjà eu du mal à payer ses factures? «Jamais», a-t-il répliqué à son avocat.

Le Devoir

## HYDROCARBURES

## Arcand rassure l'industrie

«Jugez nos actions», dit le ministre pour tempérer les propos de Philippe Couillard

ALEXANDRE ROBILLARD

à Québec

Le ministre des Ressources naturelles, Pierre Arcand, a minimisé mercredi l'impact des propos de Philippe Couillard sur le développement des hydrocarbures au Québec.

M. Arcand a affirmé que la portée des déclarations de M. Couillard, alors qu'il participait au sommet international sur les changements climatiques, a été exagérée. «Les propos ont été un peu exagérés dans plusieurs des cas», a-t-il dit en sortant du Conseil des ministres.

Selon M. Arcand, la teneur des propos de M. Couillard doit être attribuée à sa participation à la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP21). «Le premier ministre n'était pas à Paris pour faire la promotion des hydrocarbures, a-t-il dit. Il était clair que le premier ministre était là pour faire la promotion de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques, c'était la raison pour laquelle il était là.»

À Paris cette semaine, M. Couillard s'est dissocié du

projet de développement d'hydrocarbures sur l'île d'Anticosti, en plus d'entrevoir la fin de l'utilisation du gaz naturel au Québec.

Aux journalistes, mercredi, M. Arcand a tenu des propos rassurants, notamment envers un projet d'usine de liquéfaction de gaz naturel à Bécancour.

## Un contexte

«Les déclarations du premier ministre ont été faites dans un contexte, a-t-il dit aux journalistes. Moi je dis à tout le monde: jugez nos actions depuis que nous sommes là. Le premier ministre était présent lorsqu'il y a eu entre autres l'annonce de Stolt, qui est un projet de gaz naturel.»

Concernant le projet d'exploration sur l'île d'Anticosti, où se trouvent des gisements de pétrole et de gaz de schiste, M. Arcand a affirmé que la participation du gouvernement, qui pourrait atteindre jusqu'à 115 millions, servira à prendre une décision éclairée. «Nous, on a un contrat avec les entreprises, jusqu'ici nous respectons ce contrat», a-t-il dit.

La Presse canadienne

## Yves Bolduc, médecin... et conseiller spécial

L'ancien ministre se joint à une firme de relations publiques et lobbyisme

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Habitué de pratiquer la médecine tout en travaillant sur d'autres fronts, l'ancien ministre Yves Bolduc a annoncé mercredi avoir joint l'équipe-conseil du cabinet Hill + Knowlton Stratégies (HKS). Celui-ci assure qu'il ne fera pas de lobbyisme.

«M. Bolduc va être conseiller spécial auprès de nos clients, a indiqué Raphaëlle Cyr-Lelièvre, porte-parole de la firme. Il va collaborer dans différents mandats de relations publiques ou de conseils stratégiques. Mais il ne sera absolument pas dans notre équipe affaires publiques, qui fait du lobbyisme.»

L'ancien ministre aurait toutefois partiellement le droit de pratiquer des activités de lobbyisme, car il n'a pas été en poste suffisamment longtemps pour que s'applique l'article le plus contraignant de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme.

Yves Bolduc a en effet été ministre de l'Éducation entre le 23 avril 2014 et le 26 février 2015. L'article 28 de la Loi interdit aux anciens ministres d'agir comme lobbyiste-conseil auprès de «l'ensemble des titulaires de charges publiques des institutions parlementaires, gouvernementales et municipales» pour une période de deux ans suivant leur départ de la politique.

Mais cela, c'est seulement s'ils ont occupé leur fonction pendant «au moins un an», ce qui n'est pas le cas de M. Bolduc (10 mois). Le bureau du Commissaire au lobbyisme a toutefois confirmé au *Devoir* que l'article 29 (qui cible plus précisément les activités de lobbyisme auprès de l'institution



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Le parcours politique de l'ex-ministre Yves Bolduc a été cahoteux. Il a démissionné en février.

où a siégé un ancien ministre) s'applique pour M. Bolduc.

Au sens de la Loi, un lobbyiste-conseil peut notamment être un «consultant spécialisé en relations publiques».

## Atout

M<sup>me</sup> Cyr-Lelièvre indique que «chacun [des consultants de la firme] apporte une valeur ajoutée sur un mandat. Lui aura la sienne par son expérience passée en politique, en éducation et en médecine». La directrice générale de HKS, Josianne Hébert, a soutenu dans un communiqué que le «parcours éloquent du docteur Bolduc et ses acquis

professionnels font de lui un atout exceptionnel».

Les derniers mois de la carrière politique d'Yves Bolduc avaient été difficiles, le médecin accumulant les controverses. Il avait notamment dû rembourser à la Régie de l'assurance maladie du Québec quelque 54 000\$ en primes perçues en trop pour la prise en charge de patients. M. Bolduc avait touché un total de 215 000\$ en primes quand il est retourné à la pratique médicale (en plus d'être député) alors que les libéraux étaient dans l'opposition, entre 2012 et 2014.

Il s'était aussi mis dans l'em-

barras avec certaines déclarations concernant l'état des bibliothèques scolaires («Il n'y a pas un enfant qui va mourir» si les commissions scolaires coupent dans l'achat de livres, avait-il dit) et les fouilles à nu d'élèves.

Il a finalement quitté son poste pour retourner à la pratique de la médecine à temps plein, cela en touchant une allocation de transition de 150 000\$. L'Assemblée nationale a récemment adopté le projet de loi 78 pour empêcher ce genre de situation.

Le Devoir

FONDACTION  
A 20 ANS  
ET ÇA SE FÊTE !

CONCOURS  
20 ANS,  
20 GAGNANTS

Découvrez des entreprises soutenues par Fondation et Filaction.

20 prix à gagner !

Participez tous les jours du 1<sup>er</sup> au 20 décembre 2015

[fondation.com](http://fondation.com)

Depuis 20 ans, Fondation donne du sens à l'argent.

Fondation aide les Québécoises et les Québécois à préparer leur retraite en offrant un REER à la portée de tous les budgets. L'épargne recueillie est investie dans les PME d'ici. Fondation permet donc de créer et de maintenir des emplois de qualité tout en contribuant à une économie plus performante, plus équitable et plus verte.

**FONDACTION**  
CSN POUR LA COOPÉRATION ET L'EMPLOI

Aucun achat requis. En vigueur du 1<sup>er</sup> au 20 décembre 2015, ce concours s'adresse à toutes les personnes ayant atteint l'âge de la majorité et résidant au Québec, à l'exception des personnes qui ne peuvent y participer comme prévu dans les règlements du concours. Un (1) prix par jour (20 prix au total). Valeur approximative totale des prix : 7 000 \$. Limite d'une (1) participation par jour. Les formulaires de participation doivent être reçus au plus tard à 23 h 59 chaque jour. Les participants peuvent participer chaque jour. Voir les détails et règlements du concours sur le site [fondation.com](http://fondation.com).

## ACTUALITÉS

## MONTREAL

## Des milliers de cols blancs dénoncent l'administration Coderre

JEANNE CORRIVEAU

Les élus montréalais ont donné leur aval, mercredi après-midi, au budget de la Ville qui imposera aux Montréalais des hausses de taxes de 1,9% l'an prochain. Pendant les débats au conseil municipal, des milliers de cols blancs se sont rassemblés devant l'hôtel de ville pour dénoncer l'administration Coderre lors d'une demi-journée de grève.

«Un maire qui crache sur ses employés ne mérite pas de gouverner», a lancé le président du Syndicat des fonctionnaires municipaux, Alain Fugère, aux syndiqués massés devant l'hôtel de ville. «Vos 20 000 employés sont en tabarnak. J'espère que vous allez les respecter.»

Les cols blancs, qui sont sans contrat de travail depuis 2012, estiment que les négociations s'enlisent. Ils en ont particulière-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La manifestation s'est déroulée dans l'ordre.

ment contre le plan de réduction de la main-d'œuvre de l'administration qui entraînera la suppression de 1200 postes dans leur unité syndicale d'ici deux ans. Ils dénoncent aussi le recours à

la sous-traitance qui, disent-ils, concerne plusieurs services comme ceux de l'informatique, des sports et loisirs et des agents de stationnement. Les syndiqués craignent de

subir des reculs sur la question de la flexibilité d'horaire.

Le maire Coderre, le directeur général de la Ville, Alain Marcoux, et le consultant Michel Dorais, embauché au coût de 1800\$ par jour pour coordonner l'arrivée des réfugiés syriens, étaient en vedette sur les pancartes brandies par les manifestants.

«On ne veut pas que la fonction publique soit démantelée comme l'administration Marcoux tente de le faire. Les citoyens ne sont pas gagnants là-dessus. Notre message est clair: si l'attitude ne change pas et le respect ne s'installe pas du côté de l'administration, ils se magasinent un conflit majeur en 2016», a commenté Alain Fugère.

La manifestation s'est toutefois déroulée dans l'ordre. Arrivés devant l'hôtel de ville vers 14 h, les syndiqués ont quitté les lieux calmement vers 15h30.

Pendant ce temps, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, les élus poursuivaient leurs débats au sujet du budget 2016 de 5,06 milliards de dollars qui prévoit des hausses de taxes de 1,9% pour le secteur résidentiel et de 0,9% pour les propriétés du secteur non résidentiel.

Le budget a finalement été adopté à 41 voix contre 18. Les membres de Projet Montréal ont voté contre le budget, tout comme les élus d'Anjou, Luis Miranda et Andrée Hénault, ainsi que Jeremy Searle.

Le débrayage des cols blancs a perturbé certains services de la Ville, mais cet arrêt de travail était légal. Ce n'est pas le cas des cols bleus, qui se sont absents de leur travail mardi matin pour participer à une assemblée syndicale, défiant ainsi une ordonnance de la Commission des relations du

travail qui les sommait de ne pas se rendre à cette réunion. Les cols bleus, de même que leur syndicat, s'exposent à des sanctions, le maire Coderre ayant déclaré mardi que la Ville appliquerait la tolérance zéro à leur égard.

Porte-parole de la Coalition syndicale pour la libre négociation, Marc Ranger n'a pas voulu commenter le dossier: «Comme ce dossier est judiciaire à ce sujet.»

Pour sa part, le Syndicat des professionnels de la Ville de Montréal a déposé deux griefs pour dénoncer l'embauche de Michel Dorais, car il estime qu'un membre de cette unité syndicale aurait pu accomplir les tâches accomplies par ce consultant et que la Ville aurait dû procéder par appel d'offres.

Le Devoir

## AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

## Avis public

Montréal

## AVIS PUBLIC EN VERTU DE L'ARTICLE 192 DE L'ANNEXE C DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

2<sup>e</sup> avis

À sa séance du 25 novembre 2015, le comité exécutif a approuvé la description des immeubles suivants afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu de l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal :

- les lots 2 217 559, 2 212 170, 2 212 177, 2 212 226, 2 212 230, 2 212 231, 2 212 234, 2 212 265, 2 212 268, 2 212 271 et 2 212 283 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par la 12<sup>e</sup> Avenue, la rue Bressani, la 17<sup>e</sup> Avenue et la rue Champdoré, dans l'arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension (CE15 2129)

- les lots 2 789 728, 2 789 730, 2 789 731, 2 789 765, 2 789 767, 2 789 774, 2 789 802, 2 789 810, 2 789 811, 2 789 812 et 2 789 813 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par la 25<sup>e</sup> Avenue, la rue Saint-Zotique, la 26<sup>e</sup> Avenue et la rue Beaubien, dans le quadrilatère délimité par la 25<sup>e</sup> Avenue, la rue Beaubien, la 27<sup>e</sup> Avenue et la rue de Bellechasse, ainsi que dans le quadrilatère délimité par la 26<sup>e</sup> Avenue, la rue de Bellechasse, la 27<sup>e</sup> Avenue et le boulevard Rosemont, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (CE15 2130)

- le lot 1 999 356 du cadastre du Québec, situé dans le quadrilatère délimité par la rue de Louvain Est, la rue Saint-Denis, la voie ferrée du Canadien National et la rue Berri, dans l'arrondissement d'Ahnusitic-Cartierville (CE15 2131)

- les lots 2 789 667, 2 789 669, 2 789 670, 2 789 777, 2 789 778, 2 789 780, 2 789 781, 2 789 782, 2 789 791, 2 789 792 et 2 789 793 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par la 23<sup>e</sup> Avenue, la rue Bélanger, la 27<sup>e</sup> Avenue et la rue Saint-Zotique, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (CE15 2132)

- les lots 2 789 794, 2 789 795, 2 789 796, 2 955 134, 2 955 135, 2 955 136, 2 955 212, 2 955 272, 2 955 273, 2 955 261, 2 955 262 et 2 955 263, du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par la 27<sup>e</sup> Avenue, la rue Bélanger, la 31<sup>e</sup> Avenue et la rue Saint-Zotique, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (CE15 2133)

- les lots 3 015 367, 3 015 368, 3 015 407, 3 015 417, 3 015 418, 3 015 419, 3 015 420, 3 015 421, 3 015 422, 3 015 423, 3 015 433, 3 015 434 et 3 015 456 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par la rue Sherbrooke Ouest, l'avenue de Melrose, le boulevard De Maisonneuve Ouest et l'avenue Hingston, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CE15 2134)

- les lots 3 015 349, 3 015 350, 3 015 502, 3 015 505, 3 015 507, 3 015 508, 3 015 510, 3 015 511, 3 015 512, 3 015 514 et 3 015 515 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par l'avenue Notre-Dame-de-Grâce, l'avenue Old Orchard, le boulevard De Maisonneuve Ouest et l'avenue d'Oxford, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CE15 2135)

- les lots 3 015 370, 3 015 371, 3 015 382, 3 015 386, 3 015 449, 3 015 450, 3 015 460, 3 015 461 et 3 015 627 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par l'avenue Notre-Dame-de-Grâce, l'avenue Wilson, la rue Sherbrooke Ouest et l'avenue Hingston, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CE15 2136)

- les lots 2 608 406, 2 608 408, 2 608 409, 2 608 411, 3 015 445 et 3 015 672 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par la rue de Terrebonne, l'avenue Wilson, l'avenue Notre-Dame-de-Grâce et l'avenue Beaconsfield, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CE15 2137)

- les lots 3 015 380, 3 015 385, 3 015 440, 3 015 441, 3 015 442, 3 015 457, 3 015 459 et 3 043 195 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par l'avenue de Melrose, la rue Saint-Jacques, l'avenue Belgrave et le chemin Upper-Lachine, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CE15 2138)

- les lots 3 015 465, 3 015 467, 3 015 473, 3 015 480, 3 015 499 et 3 015 500 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par l'avenue d'Oxford, la rue Saint-Jacques, l'avenue Wilson et le chemin Upper-Lachine, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CE15 2139)

- les lots 3 015 383, 3 015 432, 3 015 439 et 3 015 458 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par l'avenue de Melrose, le chemin Upper-Lachine, l'avenue de Clifton et le chemin de fer Ontario & Québec Railway, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CE15 2140)

- les lots 3 015 524, 3 015 530 et 3 015 531 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par l'avenue Girouard, la rue Saint-Jacques, l'avenue d'Oxford et le chemin Upper-Lachine, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CE15 2141)

Les propriétaires des immeubles expropriés en vertu de l'article 192 peuvent réclamer une indemnité de la Ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande des propriétaires ou de la Ville, et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (RLRQ, chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.

Cet avis est le deuxième de trois que la Ville est tenue de publier.

Montréal, le 10 décembre 2015

Le greffier de la Ville,  
M<sup>me</sup> Yves Saindon

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC COUR MUNICIPALE DISTRICT DE TERREBONNE COMMUNE

VILLE DE DEUX-MONTAGNES

-VS-

dossiers nos 1000332 et 1001823, DINGWALL Harry, 1955-04-01, dossier no 1005454, BEAUCHAMP Vincent, 1990-11-15, dossier no 1006592, COALLIER Francis, 1989-06-13, dossier no 1006819, BEAULIEU Jonathan, 1979-11-15, dossier no 1007182, LEBLANC Frédéric, 1991-07-05, dossiers nos 1008075, 1010660 et 0363684, BERCOVITZ Shawn, 1963-09-27, dossier no 0351412, MELOUCHE Mathieu, 1979-11-14, dossier no 0352776, CARDUCCI Davide, 1974-11-16, dossier no 0358000, BROUILLARD Jimmy, 1984-03-24, dossier no 0360825, MANNO Keven, 1993-09-09, dossier no 0361207, BRISEBOIS Maxime Jordan, 1993-09-21, dossier no 0361398, PREMATHAS Kasthuri, 1986-08-08, dossier no 0361761, CARON Heidi, 1997-04-16, dossier no 0362705, DESLAURIERS Jeff, 1993-06-08, dossier no 0363086, LABONTÉ Chantal, 1967-02-27, dossier no 0363470, GRATTON Max, 1987-09-09, dossier no 150201885, DI LELLA Mario, 1953-09-29, dossier no 154292907, DESBIEN Nicolas, 1996-09-23, dossier no 154338886, GRENIER MARTEL Francis, 1986-08-27, dossier no 154338853, CROUSSETTE Sylvain, 1970-03-12, dossier no 15RM010002, ROBERGE Audrey, 1981-01-31, dossier no 15RM010003, POCETTI Isabelle, 1981-04-23, dossier no 15RM200005, WAERZEGGERS Marianne, 1952-07-14

## AVIS DE SIGNIFICATION

PRENEZ AVIS QUE toutes les personnes ci-dessus mentionnées doivent se présenter au 1502 chemin d'Oka, Deux-Montagnes, dans les trente (30) jours de cette signification.

Une copie de votre constat d'infraction est déposée au greffe de cette cour. Vous avez l'obligation d'y transmettre un plaidoyer de culpabilité ou de non-culpabilité pour l'infraction inscrite dans votre cause.

Deux-Montagnes, ce 10 décembre 2015

Josée Maurice

Directrice et greffière - Cour municipale commune

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL COUR DU QUÉBEC

FINANCEMENT AUTO TD (CANADA) INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires 4605, boul. Lapinière, suite 300, boul. Albert-Mondou, à Saint-Eustache, district judiciaire de Longueuil, province de Québec, J4Z 3T5; Partie demanderesse

et

AUCTIONS CANADA CORPORATION, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires au 300, boul. Albert-Mondou, à Saint-Eustache, district judiciaire de Terrebonne, province de Québec, J7R 1A7; Partie défenderesse

ASSIGNATION (art. 139 C.p.c.) PAR ORDRE DU TRIBUNAL: Avis est donné à la partie défenderesse que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec du district de Longueuil, une requête introductive d'instance et saisie avant jugement, une réquisition d'un bref de saisie avant jugement et un bref de saisie avant jugement. Une copie de cette requête, de l'avis au défendeur, de la réquisition et du bref ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du Tribunal, au Palais de justice de Longueuil, situé au 1111, boulevard Jacques-Cartier Est, Longueuil (Québec) J4M 2J6.

Il est ordonné à la partie défenderesse de comparaître dans un délai de 10 jours de la publication de la présente ordonnance. À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourra être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.

Soyez aussi avisé que la requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le Tribunal le 20 janvier 2016 à 9 heures en la salle 1.13 du Palais de justice de Longueuil.

À Longueuil, le 7 décembre 2015

JULIE CATAFORD

Association québécoise des troubles d'apprentissage

« J'ai bûché très fort pour réussir mes études... j'apprenais différemment! »

www.aqeta.qc.ca

SOCIÉTÉ DE LA SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE DU QUÉBEC (SLA-QUÉBEC)

(514) 725-2653

1-877-725-7725 (sans frais)

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

SLA : 3 lettres du mot paralysie

La SLA vous enlève TOUT, sauf votre lucidité

Aidez-nous à vaincre cette maladie mortelle qui tue 3 Québécois par semaine!

Tombées - Période des Fêtes

Pour la publication d'avis légaux et d'appels d'offres

Le Devoir ne sera pas publié les 25 et 26 décembre 2015 ainsi que les 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2016

RÉSERVATIONS ET MATÉRIELS

Publications des jeudis 24 déc. et 31 déc. : les mardis précédents avant midi

Publications des lundis 28 déc. et 4 janv. : les mardis précédents avant 16h00

Publications des mercredis 29 déc. et 5 janv. : les mercredis précédents avant midi

Publications des vendredis 30 déc. et 6 janv. : les vendredis précédents avant 16h00

avisdev@ledevoir.com

Tél.: 514-985-3344 Téléc.: 514-985-3340

## AVIS LÉGAUX &amp; APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340

Sur Internet : www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics

www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres

Courriel : avisdev@ledevoir.com

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LAVAL COUR DU QUÉBEC (Chambre civile)

BANQUE DE MONTRÉAL Demanderesse

P. G. GUÉRAUD et P. G. RÉSEAU TÉLÉCOM INC. Défendeurs

PAR ORDRE DU TRIBUNAL:

La demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec une requête introductive d'instance, avis à la partie défenderesse, liste des pièces et pièces P-1 à P-10. Une copie de ces documents a été laissée à l'intention des défendeurs au greffe du Tribunal, au Palais de Justice de Laval situé au 2800, boul. Saint-Martin Ouest à Laval.

Les défendeurs sont requis de produire une comparution écrite, dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs, au greffe du Tribunal, au Palais de Justice de Laval.

La demanderesse avertit les défendeurs que faute par eux de déposer leur comparution écrite au greffe du Tribunal dans ce délai, la demanderesse pourra procéder à obtenir un jugement par défaut conforme aux conclusions contenues dans la requête introductive d'instance.

Si les défendeurs comparaissent, la requête introductive d'instance sera présentée devant le Tribunal le 21 janvier 2016, en salle 2.10 à 9h00 du Palais de justice de Laval et le Tribunal pourra, à cette date, exercer les pouvoirs nécessaires en vue d'assurer le bon déroulement de l'instance ou procéder à l'audition de la cause, à moins que les défendeurs n'aient convenu avec la demanderesse ou son avocat d'un calendrier à respecter en vue d'assurer le bon déroulement de l'instance, lequel devra être déposé au greffe. Si les défendeurs, qui ont produit une comparution écrite, désirent contester, il doit se présenter au Palais de Justice de Laval à cette date.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Laval, le 8 décembre 2015.

NICOLE DUCHESNE GAGNON

M<sup>me</sup> PAUL ANDRÉ MARTEL DUNTON RANVILLE SENCLRTour de la Bourse, 43<sup>e</sup> étage 900, Square Victoria, C-3003 Montréal, Québec H4Z 1H1

Tél.: (514) 866-6743 Télécopieur: (514) 866-8854

PROCEUREURS DE LA DEMANDESSE/NOTRE RÉFÉRENCE : MBOR 70 014

Pour soutenir l'effort quotidien des personnes atteintes de dystrophie musculaire il faut beaucoup plus que des mots...

IL FAUT UNE ACTION, UNE ACTION MUSCLÉE!

Dystrophie musculaire Canada

une action musculée

1.800.567.2236

www.muscle.ca

téléphone du Québec

Avis d'intention de dissolution

Prenez avis que la personne morale sous le nom de Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux ayant son siège au 900-505, boul. De Maisonneuve Ouest, à Montréal (QC) H3A 3C2 demandera au Régistrateur des entreprises du Québec la permission de se dissoudre conformément aux dispositions de la Partie III de la Loi sur les compagnies, RLRQ, c. C-38.

Montréal, le 10 décembre 2015.

Un don d'espoir pour la vie

1-877-488-4222

www.Armeedusauit.ca

ARMEE DU SAUIT

650-888-4222

www.Armeedusauit.ca

650-888-4222

www.Armeedusauit.ca

650-888-4222

www.Armeedusauit.ca

## Rêver les abords de la voie ferrée

Le Comité des citoyens du Mile-End remet le bilan de ses consultations sur les abords de la voie ferrée du Canadien Pacifique

MARIE-MICHÈLE SIOU

Elle balafre le paysage comme elle fait la particularité du quartier du Mile-End, dans le Plateau-Mont-Royal: la voie ferrée du Canadien Pacifique (CP) est au cœur d'une série de consultations citoyennes menées au printemps et dont les principales propositions ont été dévoilées mercredi soir.

Quiconque a marché aux abords du chemin de fer, à cheval entre le Mile-End et Rosemont, y a découvert un secteur peu éclairé et dangereux, a résumé Isabelle Anguita, membre du Comité des citoyens du Mile-End (CCME), qui a présenté une série de propositions pour améliorer ce no man's land, comme elle l'a appelé.

Dans un document qui a été remis à l'arrondissement lundi, le CCME regroupe les propositions citoyennes par secteur. Des murales et de l'éclairage sous le viaduc. Du logement social dans le stationnement de l'aréna Saint-Louis. Un jardin public et un feu de circulation pour sécuriser l'intersection Van Horne et Saint-Urbain.

«On essaie de se mobiliser pour être en amont des projets, avant qu'ils ne se concrétisent. C'est pour ça que la relation avec l'arrondissement est bonne», a expliqué Isabelle Anguita à propos de la démarche, à laquelle plus d'une centaine de citoyens ont participé.

Futile, cette approche populaire? Pas du tout, répond le conseiller du district du Mile-End, Richard Ryan. «Ça valide des idées et transforme certains projets qu'on a en tête. Et quand on arrive à la ville centre, on est backés», a-t-il observé.

L'élu de Projet Montréal a lui-

même fait partie du CCME avant de se lancer en politique. Des consultations que ses successeurs ont menées, en 2008-2009, sont nées le secteur protégé du Marché des possibles et les ateliers d'artistes à loyers contrôlés de la rue De Gaspé.

## Les passages à niveau

Sans surprise, la mise en place de passages à niveaux pour faciliter la connectivité et la sécurité du secteur est proposée dans le document. Ces passages sécuritaires sont exigés par la ville et les arrondissements depuis plus de 20 ans, mais leur mise en place est freinée par le CP. «Maintenant que la famille politique du maire est à Ottawa, que le ministre des Transports fédéral est Montréalais, il faut y aller, a plaidé Richard Ryan. Plus il y a des gens qui poussent sur un dossier, mieux c'est.»

Reste que toutes les propositions présentées dans le document ne devraient pas attendre une vingtaine d'années avant de se concrétiser. L'agrandissement du parc Lhasa De Sela, afin qu'il rejoigne le «parc sans nom», au nord de la rue Arcade, est en cours. La création d'un skatepark sous le viaduc aussi.

Mais le rapport du CCME rappelle que le parc devra prévoir des jeux libres, et il réitère l'importance d'analyser l'impact d'un skatepark sur la qualité de vie des environs. Autant de petits avertissements qui permettent aux citoyens et aux élus de travailler en collaboration, et non en confrontation, en plus de cultiver le sentiment d'appartenance des résidents envers ces endroits qui sont, finalement, créés pour et par eux.

Reste que toutes les propositions présentées dans le document ne devraient pas attendre une vingtaine d'années avant de se concrétiser. L'agrandissement du parc Lhasa De Sela, afin qu'il rejoigne le «parc sans nom», au nord de la rue Arcade, est en cours. La création d'un skatepark sous le viaduc aussi.

Mais le rapport du CCME rappelle que le parc devra prévoir des jeux libres, et il réitère l'importance d'analyser l'impact d'un skatepark sur la qualité de vie des environs. Autant de petits avertissements qui permettent aux citoyens et aux élus de travailler en collaboration, et non en confrontation, en plus de cultiver le sentiment d'appartenance des résidents envers ces endroits qui sont, finalement, créés pour et par eux.

Le Devoir

## Martine Desjardins défend le MNQ

La nouvelle présidente du Mouvement national des Québécois et des Québécoises (MNQ), Martine Desjardins, rejette l'idée que cette organisation responsable des célébrations de la fête nationale soit associée à un parti ou une seule option sur la question nationale. Quelques heures seulement après que son élection à la tête du mouvement eut été annoncée, mercredi, le député Benoit Charette, de la Coalition avenir Québec, a écrit sur son compte Twitter que cela confirmait la nécessité de

«confier à un autre organisme l'organisation de la fête nationale». Or, celle qui s'est présentée pour le Parti québécois aux élections provinciales de 2014 estime que la fête nationale n'est «pas péquiste ni caquiste ou libérale». «La fête nationale, elle est québécoise, point», a-t-elle ajouté. Elle a soutenu que «tout le monde [pouvait] trouver son compte» dans les événements organisés par le MNQ, même si elle a reconnu que l'un des objectifs du mouvement était la souveraineté. L'ancienne diri-

## SOMMET DE PARIS



Des manifestants ont demandé aux participants de la COP21 de cesser d'investir dans l'exploitation des énergies fossiles.

## À la recherche de « compromis » pour éviter le naufrage

ALEXANDRE SHIELDS

À quelques heures de la conclusion de la conférence de Paris sur le climat, les délégations nationales ont dû passer une nuit blanche pour tenter de réduire les points de divergence majeurs qui persistent toujours, malgré les années de négociations censées aboutir à un accord suffisamment ambitieux pour éviter le naufrage climatique que la science nous prédit.

Au moment de mettre sous presse mercredi soir, le président de la COP21, Laurent Fabius, venait tout juste de conclure une longue plénière en invitant les différents pays présents à tout mettre en œuvre afin de trouver des « solutions de compromis » sur les éléments toujours non résolus dans le projet d'accord présenté mercredi. Et le temps presse, puisque l'accord final doit en théorie être remis à M. Fabius dès ce jeudi.

Or, des désaccords majeurs persistent toujours, à en juger par les nombreux commentaires formulés par les délégués sur le projet d'accord. Plusieurs pays, dont des États insulaires, ont ainsi insisté sur la nécessité de limiter le ré-

chauffement en cours à 1,5°C, au lieu des 2°C fixés par la communauté internationale depuis le sommet de Copenhague, en 2009.

Certains acteurs importants des négociations s'opposent cependant à une telle cible, dont la Chine et l'Inde. Résultat : dans le projet d'accord proposé mercredi, toutes les options sont encore ouvertes : 2°C seul, 1,5°C seul, ou une très probable formule de compromis réaffirmant l'objectif de 2°C, assorti d'un « accroissement des efforts » pour arriver à 1,5°C.

### Question d'argent

Quant à l'aide financière promise aux pays du Sud pour leur permettre de s'adapter aux bouleversements climatiques et d'amorcer la transition énergétique, les questions demeurent nombreuses, notamment sur la façon dont elle serait distribuée. Les pays industrialisés ne veulent par ailleurs plus être seuls à payer. Une formule propose que « toutes les parties » mettent la main au portefeuille, mais « que les pays développés

soient moteurs ». Une autre ne demande des efforts qu'aux pays du Nord.

La question de la différenciation (les efforts à fournir par les pays selon leurs moyens et leur responsabilité « historique »

dans le changement climatique) divise elle aussi les pays riches et le reste du monde. Les pays industrialisés, les États-Unis en tête, voudraient assouplir cette ligne de partage, mais des pays comme l'Inde refusent de l'effacer, au nom de leur droit

au développement et de la responsabilité du Nord dans le dérèglement climatique. Ce point ultrasensible se décline tout au long du projet d'accord, notamment sur la répartition des efforts de réduction des émissions.

Autre sujet où le consensus n'est pas atteint : la révision. Un des dispositifs clés de l'accord est la mise en place d'un mécanisme de révision des engagements des différents pays, de façon à réduire suffisamment les émissions mondiales de gaz à effet de serre pour ne pas que le réchauffement excède les 2°C. Il est déjà acquis qu'elle aura lieu

tous les cinq ans et que chaque fois, il y aura une « progression » par rapport aux engagements précédents. Mais quand commence-t-elle ?

### Vives critiques

Par rapport au document de 48 pages adopté samedi, le texte a tout de même été réduit à 29 pages, et les trois quarts des crochets — les formulations non tranchées — ont été supprimés. Mais il en reste encore 366, assortis de 47 options.

Le document rendu public mercredi a suscité de vives critiques de la part des groupes environnementaux. « Si le brouillon n'est pas amélioré, l'accord restera sans vie. Un tel accord est inadmissible pour nous », estime de son côté Célia Gautier, du Réseau Action Climat. « Notre sentiment, c'est que presque tout ce qui est encore nécessaire pour un accord ambitieux et équitable est encore en suspens », a aussi déploré Jennifer Morgan, responsable du climat au World Resources Institute, un think tank américain.

Avec l'Agence France-Presse et Le Monde Le Devoir

## Couillard demande au fédéral d'investir dans les transports en commun

PATRICE BERGERON à Paris

Québec presse le fédéral d'investir dans les transports en commun pour atteindre ses cibles de réduction des gaz à effet de serre.

Le premier ministre Philippe Couillard a soutenu, mercredi, qu'Ottawa peut faire beaucoup plus et lui suggère même d'ajouter sa mise à des programmes québécois existants.

M. Couillard a fait ces remarques en livrant son bilan au terme d'une mission de cinq jours à la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques, la COP21, qui a lieu actuellement à Paris. Ce sommet vise à conclure un traité international avec des cibles de réduction des gaz à effet de serre (GES).

Le Canada a comme cible globale une réduction de 30% d'ici à 2030 de ses émissions de GES par rapport aux niveaux de 2005.

La cible fixée par le précédent gouvernement Harper a été maintenue par son successeur Justin Trudeau, qui s'est engagé à rencontrer les provinces dans les trois mois suivant la COP21, puisqu'elles sont en bonne partie responsables de la mise en œuvre des stratégies de réduction de GES.

### S'attaquer aux transports

Philippe Couillard a mis la table pour cette prochaine rencontre fédéral-provinciale. Il a dit que les cibles d'Ottawa n'étaient pas « particulièrement ambitieuses ».

Il a toutefois aussi rappelé que 45% des GES proviennent

du secteur des transports, et qu'il faudra donc qu'Ottawa s'y attaque.

« J'espère que les investissements en infrastructures qui seront choisis [par le fédéral dans son programme d'infrastructures] feront partie des outils qui vont diminuer les émissions de GES, par exemple dans les transports collectifs. On peut faire beaucoup plus au Canada et au Québec. Le train, le métro, l'autobus électrique, tout pour diminuer le transport individuel par automobile. »

Plus encore, M. Couillard a évoqué le programme d'électrification des transports de plus de 400 millions mis sur pied par son gouvernement et a invité Ottawa à égaler la

mise ou du moins à y contribuer, en citant des exemples en Norvège et en Californie.

« Il n'y a rien qui empêche le gouvernement fédéral d'intervenir dans l'électrification des transports individuels et collectifs », a-t-il fait valoir.

Rappelons que le gouvernement Trudeau s'est engagé à investir 125 milliards en infrastructures sur 10 ans.

Par ailleurs, M. Couillard a rappelé que les provinces n'avaient pas été consultées dans la fixation des cibles fédérales et que le gouvernement Trudeau devait mieux les informer avant la tenue de la rencontre fédéral-provinciale.

La Presse canadienne

## La décarbonisation, une option réaliste

Plusieurs pays, États et régions réussissent à se détacher des énergies fossiles

ISABELLE PARÉ

Ne plus dépendre des énergies fossiles : utopie ou réalité ? Alors que plusieurs nations visent l'idéal carboneutre et que Vancouver cherche à devenir d'ici 2020 la première ville verte au monde, une poignée d'États ou de territoires ont déjà réussi le passage vers des sources d'énergie 100% vertes.

### Un paradis énergétique

C'est le cas notamment du petit paradis tropical du Costa Rica, dont près de 98,7% de l'énergie provient de sources non polluantes. Dans cet État d'à peine 5 millions d'habitants, la décarbonisation a été rendue possible en harnachant l'eau, le soleil et le vent.

Le pays comble maintenant 74% de ses besoins en énergie par l'hydroélectricité, grâce à la nationalisation des centrales électriques. Les barrages construits permettent

en sus de réguler les eaux de pluie et de prévenir les sécheresses, de plus en plus fréquentes avec le réchauffement climatique. L'immense projet de barrage de Reventazon, considéré comme le plus grand chantier d'Amérique latine après le canal de Panama, permettra d'accroître dès l'hiver prochain la capacité hydroélectrique du pays et de combler 100% des besoins nationaux à partir d'énergies propres.

Dans cet État « vert », constitué à 25% de « zones naturelles protégées », un deuxième barrage deux fois plus imposant est aussi projeté pour répondre aux besoins futurs, mais sa réalisation est contestée par les populations indigènes locales.

Parsemé de volcans actifs, le Costa Rica tire aussi 13% de son énergie d'usines géothermiques, installées sur les flancs de ses géants bouillonnants. Des puits creusés à plus de 1,5 km de profondeur permettent de capter l'énergie générée par l'eau chaude et la vapeur. Gratifié par sa géomorphologie, le pays a profité de ses hauts plateaux battus par le vent pour déployer neuf parcs éoliens qui pourvoient à 10,3% de ses besoins énergétiques. Des champs de panneaux solaires (0,89% de l'énergie) finissent de compléter l'arsenal vert de ce petit État.

### Cible atteinte en Basse-Autriche

Sur le Vieux Continent, la Basse-Autriche, une des grandes provinces du pays, se proclame aussi depuis le mois de novembre 100% verte sur le plan énergétique. Après avoir fait une croix sur le nucléaire en 1978, l'Autriche s'est lentement tournée vers les énergies

renouvelables. En Basse-Autriche, cela s'est traduit par une production énergétique composée à 63% d'hydroélectricité, à 26% d'éolien, à 9% de biomasse et à 2% d'énergie solaire.

Pour réussir ce coup de maître, la Basse-Autriche a injecté près de 3 milliards d'euros dans les énergies vertes depuis 2002, et plus de 300 000 citoyens participent à un programme de conversion de leurs logements à l'énergie solaire. En Autriche, les énergies vertes comblent déjà 30% des besoins, mais le pays projette de sabrer de 50% d'ici

### Burlington

comble 100%

de ses besoins

énergétiques

grâce à

une usine

de biomasse, à

l'hydroélectricité

et à l'éolien

15 ans sa dépendance totale (incluant chauffage, transport et industrie) aux énergies fossiles.

Plus près de nous, Burlington, première ville américaine libérée des énergies fossiles, comble 100% de ses besoins énergétiques grâce à une usine de biomasse, à l'hydroélectricité et à l'éolien. Il y a à peine 10 ans, cette ville du Vermont dépendait encore à 75% des énergies fossiles.

### Des îles de plus en plus autonomes

Pour plusieurs îles éloignées du continent, l'idéal carboneutre est devenu une nécessité. C'est le cas en Islande, où la présence massive de volcans et de sources thermales a permis à l'État insulaire de combler 30% de ses besoins grâce à la géothermie, exploitée depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle.

D'abord récupérée pour chauffer les maisons et les bâtiments publics, la géothermie sert aussi à chauffer trottoirs, piscines publiques, serres commerciales et bassins piscicoles. Une manne qui a attiré les industries très énergivores, notamment des usines d'aluminium séduites par le faible coût de cette électricité verte, qui consomment 80% de l'énergie géothermique produite en Islande.

Entre 1970 et 2000, le pays estime avoir réduit ses émissions de CO<sub>2</sub> de 37% et économisé 8,2 milliards de dollars grâce à la géothermie.

En Suède, cinq îles visent l'autonomie énergétique. Parmi elles, l'île de Samso, qui a cessé d'importer du continent l'électricité d'une centrale au charbon, est devenue en 2003 la première au monde à atteindre l'autonomie grâce à des fermes d'éoliennes ancrées en mer. L'île El Hierro aux Canaries tire aussi toute son énergie renouvelable du vent et de l'eau, de même que la petite île d'Eigg, en Écosse, où le vent, le soleil et l'eau sont exploités pour répondre à 98% des besoins de ses habitants.

Avec Le Monde Le Devoir



  
**CAMELLIA**  
 SINENSIS

  
 le thé pur & simple  
 camellia-sinensis.com | livraison gratuite

### Le Canada récolte un prix Fossile

Ce n'était clairement pas ce que la ministre fédérale de l'Environnement, Catherine McKenna, avait en tête lorsqu'elle a déclaré devant les délégués à la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques à Paris : « Le Canada est de retour ». Le Réseau action climat international a décerné au Canada la seconde place lors de la remise du prix Fossile du jour, mercredi, en raison des hésitations des négociateurs canadiens relativement à l'inclusion dans l'accord final d'une clause assurant une compensation financière aux nations pauvres pour les dommages causés par le réchauffement climatique.



### Congédié?

Voyez

**François Gendron**  
 avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

Pour annoncer, communiquez avec Evelyne De Varennes  
 au 514.985.3454 ou edevarennes@ledevoir.com

## ÉDITORIAL

## GOUVERNANCE SCOLAIRE

## Chambardement utile ?

Curieux projet de réforme que celui déposé par le ministre François Blais au dernier jour de la session parlementaire. À la fois ambitieux et timide dans certains aspects, il rappelle pour l'instant d'autres chambardements de structure effectués par des gouvernements libéraux, lesquels ont souvent retirés beaucoup d'énergie mais n'ont finalement rien amélioré.

En sera-t-il de la réforme de la gouvernance scolaire de François Blais comme de celle de la santé de Philippe Couillard en 2003: beaucoup de changements de mots et de bouleversements pour peu de résultats? Sinon cette nécessité, à moyen terme... de procéder à une autre réforme. Dans le domaine de la santé, les réformes-chambardements Couillard de 2003-2004 ont, une décennie plus tard, été suivies des réformes-chambardements Barrette de 2014-2015.

L'abolition des commissions scolaires est un vieux thème: en 2007, l'Action démocratique se disait prête à faire tomber le gouvernement sur le sujet. Avec le succès que l'on sait... Un projet d'abolition de structures permet au moins de faire miroiter de belles économies. Le Parti libéral, en 2003, avait promis de dé-

léster le budget de plusieurs millions en éliminant les Régies régionales de la santé. Au passage, il allait « rapprocher les services de la population », « faciliter le cheminement de toute personne dans le réseau de la santé et des services sociaux » (extrait d'un discours du ministre Philippe Couillard à l'époque). A-t-on mesuré l'effet de cette loi? Y a-t-il eu, pour utiliser le vocabulaire du rapport Robillard, une « évaluation »? Non, mais un autre gouvernement libéral, en 2014, a cru nécessaire d'abolir les Agences (lesquelles avaient remplacé les Régies) pour les remplacer par des CISS (Centres intégrés de santé et de services sociaux) et des CIUSS (Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux).

François Blais, avec son projet de loi 86 sur la gouvernance scolaire, semble fonctionner dans le même esprit: il abolit et renomme. Les commissions scolaires seront gouvernées non plus par un conseil des commissaires, mais par des conseils scolaires composés de non-élus. Les élections scolaires sont éliminées. Bien que, si un groupe formant 15% des parents d'un territoire réclame l'élection de leurs 6 représentants au conseil scolaire (qui en comptera 16), ils auront accès à un scrutin en ligne (celui-ci, contrairement aux antiques élections scolaires, ne sera pas supervisé par le Directeur général des élections).

Quel est l'objectif, ici? Dans le passé, l'abolition des commissions scolaires rimait avec économies. L'ADQ et la CAQ ont déjà rêvé de récupérer jusqu'à 300 millions de dollars grâce à une telle opération. Le projet de M. Blais n'a sûrement pas comme objectif de produire de telles réductions de dépenses. Tout au plus épargnerait-on quelque 11 millions de dollars en salaires de commissaires. Les membres du conseil scolaire coûteront toutefois « entre 1 million et 2 millions », selon les estimations du ministre. Oh et tous les quatre ans, on évitera des dépenses de 15 millions de dollars en raison de l'élimination des élections. Le ministre n'a toutefois pas compté les processus électoraux qui seront assurément déclenchés dans plusieurs territoires des commissions scolaires anglophones. C'est sans compter les frais juridiques... Comme le soulignait la critique péquiste Alexandre Cloutier, le projet de loi (s'il est adopté tel quel quant aux élections) sera sûrement contesté sur le plan constitutionnel par des membres de la minorité anglophone qui se référeront à la jurisprudence, plus précisément à l'arrêt Mahé de la Cour suprême (1990).

S'il y a élimination (de la plupart) des élections scolaires, la taxe scolaire, elle, est pour l'instant intouchée. Or, le ministre ne s'est jamais empêché dans le passé d'affirmer que ce système de taxation était archaïque, désuet, et posait de nombreux problèmes. Si le projet de loi 86 devenait loi telle quelle, nous devrions revoir l'axiome démocratique: ce serait désormais « taxation » sans « représentation ».

Au reste, plusieurs s'inquiètent à juste titre de l'augmentation des pouvoirs que le ministre se donne. M. Blais semble ici s'inspirer de son collègue Barrette dans sa loi 10. N'avait-il pas annoncé une décentralisation vers les écoles? Du reste, le rôle conféré aux professeurs dans les conseils scolaires est-il assez important? Ne donne-t-on pas trop de place aux parents?

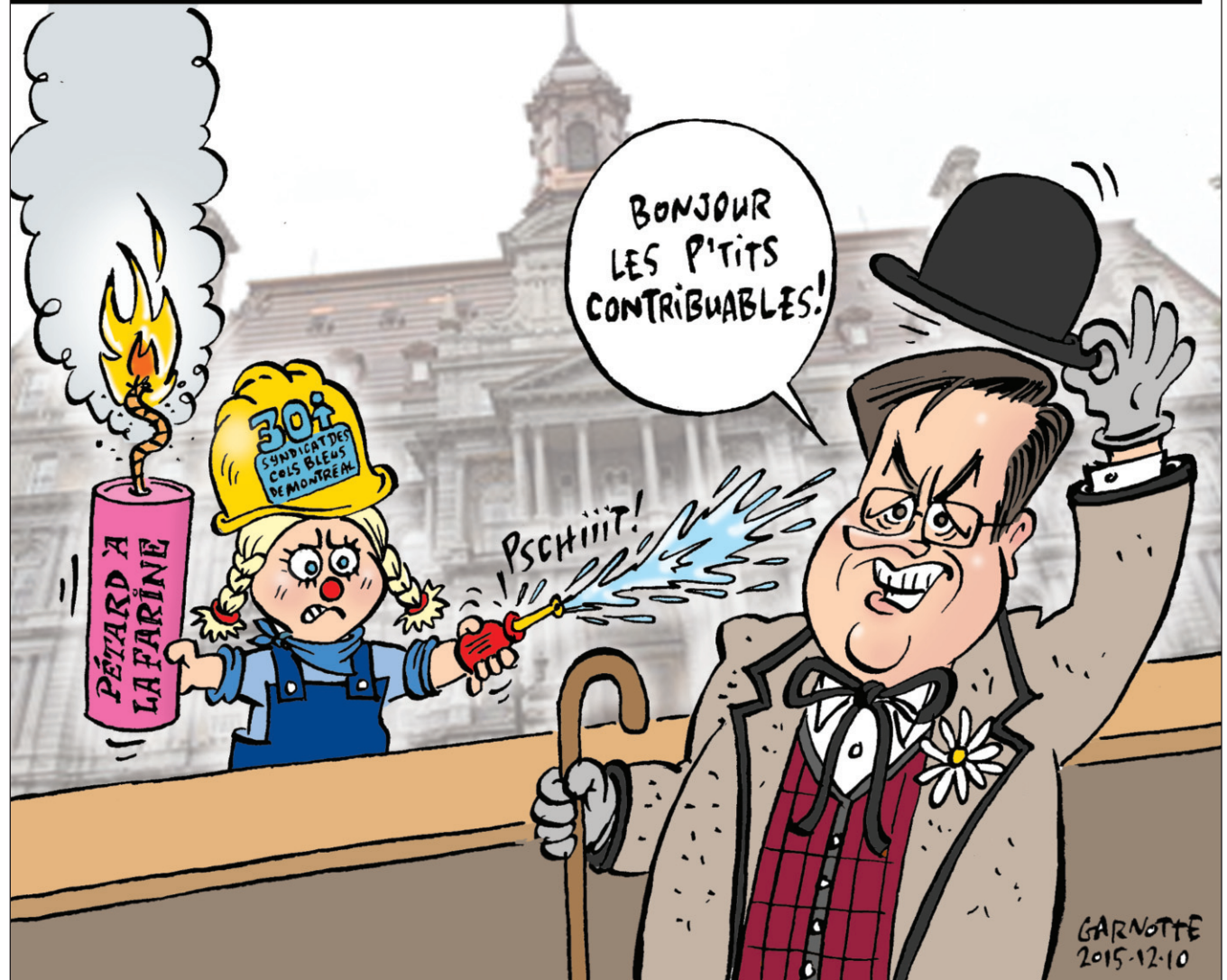
Les questions que soulève ce projet de loi sont légion et elles seront abordées dès 2016 lorsque les travaux parlementaires reprendront. Nous sommes loin de ce que le ministre avait annoncé, mais ce qu'il propose comporte des aspects ambitieux. En éliminant les élections scolaires, il s'attaque à un édifice important. Le déficit de participation populaire en sapait la légitimité. Il aurait toutefois dû commencer par faire des consultations en public, ouvertement, avant de produire tout de suite un projet de loi qui, au fond, pourrait limiter la discussion.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU  
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE  
Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
Adjoints NELLIE BRIÈRE, PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET

## LE COSTUMIER DE RADIO-CANADA SAUVÉ PAR LA VILLE DE MONTRÉAL ?



## L E T T R E S

## L'école alternative et « nos valeurs »

Il est pour le moins déconcertant de constater la vague de popularité de l'école alternative au moment même où une réforme tant critiquée en a étendu les principes à tout le Québec depuis 15 ans (*Le boom de l'école alternative*, *Le Devoir*, 8 décembre 2015). Cette poussée pour toujours plus de prise en compte, de toujours plus de « besoins », toujours plus « particuliers », de tout un chacun, ne fait que mettre en évidence le désarroi de l'école publique.

Au nom de quoi devrait-on encourager cette dépense de fonds publics en ces temps de coupes à tout vent? De telles écoles imposent des coûts supplémentaires pour dédier toute une équipe pédagogique et de gestion à ce nombre restreint d'élèves. En quoi est-il utile ou pertinent de « diversifier l'offre pédagogique »? Quelles sont ces « valeurs » qui ne peuvent s'accorder avec les écoles publiques ordinaires? Où a-t-on vu ce « modèle industriel », cette école « chaîne de montage »? Que signifie cette « autre chose que la stricte expérience scolaire »?

Comme par hasard, ces initiatives sont issues de parents instruits qui habitent ces quartiers autrefois défavorisés que sont précisément Pointe-Saint-Charles, Hochelaga-Maisonneuve et Villieray pour ne nommer que les quartiers cités dans l'article. Mais à force de répondre à toutes ces « demandes particulières » que ces familles sont en mesure de formuler, que restera-t-il dans les autres écoles de ces quartiers?

Les commissions scolaires qui gèrent l'argent que nous investissons en éducation ne devraient pas encourager de telles initiatives, mais plutôt appeler les parents qui veulent s'investir dans l'éducation à participer à l'enrichissement du projet éducatif de leur école de quartier. Une réflexion collective sur ce qu'on veut vraiment au Québec en éducation permettrait de réaliser à quel point ces écoles « alternatives » ne sont plus progressistes en 2015.

Giselle Boisvert  
Le 8 décembre 2015

## Il est plus que temps de réhabiliter le fonctionnaire

Le mépris qu'affiche le gouvernement Couillard dans le cadre des négociations pour le renouvellement des conventions collectives des 500 000 employés du secteur public n'a rien de surprenant. Cette attitude s'inscrit dans une tendance lourde qui a également atteint des sommets au Canada sous le gouvernement fédéral précédent (rappelons la « lettre de départ » de Stephen Harper aux employés fédéraux).

Cette tendance est celle de casser du sucre sur le dos des fonctionnaires pour tirer des avantages politiques auprès d'une frange de la population qui abhorre, on ne sait trop pourquoi, cette proportion importante de la population active. Quitte à sacrifier l'appui de celle-ci; le calcul politique montre vraisemblablement que cela en vaut la peine.

C'est que le mot « fonctionnaire » est

devenu extrêmement péjoratif, malheureusement. Il fut un temps où exercer un emploi pour le bien commun de son pays, de sa nation, était extrêmement valorisant et valorisé. Hélas, de nos jours, les fonctionnaires préfèrent presque taire la nature de leur travail, à plus forte raison s'il repose essentiellement sur la réflexion intellectuelle. Il faut que ça cesse.

En effet, il est bien démontré qu'une fonction publique en santé composée de fonctionnaires valorisés contribue de manière significative à une meilleure qualité de vie. L'exemple des pays scandinaves revient toujours en tête. Les fonctionnaires correctement rémunérés contribuent aussi, par leurs impôts, à la santé économique de toute la société. Il faudrait arrêter de projeter l'image qu'ils ne font qu'en profiter, ce que les discours populistes de bas étage tentent de nous faire croire.

Cessons aussi de mettre en opposition le secteur privé et la fonction publique; les deux sont complémentaires dans un monde idéal. S'il est vrai que le secteur privé crée de la richesse, les gouvernements et la fonction publique ont la très importante responsabilité de la répartir équitablement.

Vrai que la fonction publique a ses pommes pourries. Comme partout. Cela ne justifie pas de la stigmatiser comme étant un salmigondis de paresseux débauchés. Peut-on améliorer son efficacité? Sans doute, comme ailleurs. Mais une chose est certaine: dans l'imaginaire collectif, il est plus que temps de réhabiliter le fonctionnaire!

Mathieu Valcke  
Montréal, le 9 décembre 2015

## LIBRE OPINION

## MONTÉE DU FRONT NATIONAL

## Le côté obscur du nationalisme

SOL ZANETTI

Chef d'Option nationale

Les résultats obtenus le 6 décembre par le Front national au premier tour des élections régionales confirment la tendance à la hausse de son appui en France depuis quelques années. Un des éléments ayant permis cette croissance est essentiellement une efficace campagne de communication visant à « dédramatiser » le parti aux yeux de l'électorat français. Mais ce parti a-t-il fondamentalement changé depuis l'époque où Jean-Marie Le Pen le dirigeait, ponctuant l'actualité de propos ouvertement xénophobes et antisémites? La parade de surface est trompeuse; en grattant un peu, le fondement idéologique demeure le même.

Aujourd'hui, le FN se défend d'être le parti d'extrême droite qu'il fut ouvertement avant. Certaines de ses positions euroscéptiques et de ses politiques de redistribution de la richesse rejoignent en apparence celles de la gauche. Il veut augmenter le pouvoir d'achat des plus bas salariés et des aînés, appliquer des mesures

protectionnistes, favoriser l'achat local en agriculture et sabrer les salaires des élus. Si on ne s'en tenait qu'à ces éléments de son programme, on ne comprendrait pas pourquoi il s'agit d'un parti d'extrême droite.

Toutefois, le FN continue de mener de violentes charges antisyndicales, de souhaiter la dérégulation du temps de travail, de vouloir le retour des enfants dans les usines avec l'apprentissage de métiers dès 14 ans ou encore de promouvoir la suppression de l'impôt sur la fortune (mesure qui satisferait le père Le Pen, millionnaire)... Dans le fond, le Front de 2015 ne s'éloigne guère de ses vieux relents anti-État providence de naguère. Alors, présenter Marine Le Pen comme « de gauche » n'est pas plus crédible que lorsque l'on présentait jadis Jean-Marie Le Pen comme le Reagan français.

L'ADN du FN ressort surtout lorsqu'on jette un coup d'œil à ses politiques d'immigration et de défense. Les frontistes veulent réduire l'accueil d'immigrants par vingt fois, interdire les manifestations de soutien aux clandestins, expulser les immigrants qui ne se trouvent pas de

travail après un an, rétablir la peine de mort, augmenter significativement les effectifs de la gendarmerie, créer 40 000 nouvelles places dans les prisons, augmenter à 2% du PIB les dépenses militaires et réaffirmer le concept de dissuasion nucléaire.

Du côté des droits individuels, le FN flirte avec l'idée de rendre l'avortement moins accessible et de revenir en arrière sur la légalité du mariage homosexuel, pour ne citer que quelques exemples. Bref, le programme du FN menace les libertés individuelles et les droits des minorités, surtout si elles ont le malheur de ne pas être de citoyenneté française.

Qu'un État veuille défendre ses intérêts et protéger son peuple est parfaitement légitime. Mais... le protéger de quoi, au juste? C'est à cette intersection que le nationalisme peut dérailler. Lorsqu'un peuple se met à vouloir se protéger de ses minorités, il y a un problème. Ce sont les minorités qui ont besoin de protection et non l'inverse. Lorsqu'on pense que le problème, ce sont les Juifs, les musulmans, [...] on désigne des individus et on s'égare. Les êtres

humains ne sont pas des problèmes, ce sont des fins en soi et ils ont une dignité inaliénable. Le reconnaître, c'est la condition même de l'humanisme. Ne pas le reconnaître, c'est se ranger du côté obscur du nationalisme.

Les problèmes auxquels sont confrontés les peuples, ce sont des systèmes économiques et politiques, des régimes, des idéologies. La grande politique consiste à changer le système, pas à s'attaquer aux individus. [...]

Par chance, le nationalisme ne se réduit pas à la dérive du FN. Le nationalisme peut également être un projet d'émancipation, une façon de donner aux peuples des outils pour s'épanouir et enrichir la diversité culturelle internationale.

Le nationalisme des peuples sans État, comme celui du Québec, du Jura Sud en Suisse, de l'Écosse et de la Catalogne, lorsqu'il vise la dignité et la liberté, est un nationalisme qui fait avancer l'humanité. On peut aimer son peuple sans rejeter les autres. C'est d'ailleurs la seule façon de donner à ces autres l'envie d'en faire partie.

## IDÉES



RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

Quatre femmes marquantes de l'histoire politique du Québec sont représentées devant l'Assemblée nationale : Marie-Lacoste Gérin-Lajoie, Idola St-Jean, Thérèse Forget Casgrain et Marie-Claire Kirkland.

## Pour une loi sur la parité

Le temps est venu d'ancrer l'égalité de fait entre les femmes et les hommes

ÉLAINE HÉMOND

Consultante et formatrice – Genre et gouvernance

Cette lettre est cosignée par une centaine de personnalités, dont Pascale Navarro, Jean-Pierre Kingsley, M<sup>re</sup> Marcel Blanchet, Louise Harel, Carole Théberge, Louise Beaudoin, Alain Saulnier, Josée Blanchette, Steven Guilbeault, Francine Pelletier, Guy A. Lepage, Micheline Dumont. On trouvera la liste complète dans les versions Web et tablette du Devoir.

La Commission des droits de la personne et de la jeunesse honore aujourd'hui des personnes qui, au quotidien, défendent ou font la promotion des droits inclus dans la Charte québécoise des droits et libertés. Je suis de ces lauréats.

Au fil des deux dernières décennies, c'est à l'empowerment [l'autonomisation] politique des femmes que j'ai consacré mes énergies. Avec mes alliés et alliées, j'ai accompagné plusieurs centaines de femmes

vers la prise de conscience de leur leadership démocratique. Des dizaines d'entre elles siègent actuellement ou ont siégé comme députées, mairesses, conseillères, voire ministres. Mais que d'efforts pour des résultats toujours décevants!

Alors qu'environ 120 des 193 pays du monde se sont donnés des mesures, voire des lois pour favoriser le partage du pouvoir entre les hommes et les femmes, ici, rien n'est fait. C'est sur les épaules des femmes qu'à chaque élection, on remet l'odieux de leur faible progression dans les rangs des élus et élues. Elles ne souhaitent pas se présenter, répondent les partis.

Qui se souvient des recommandations de nos différents directeurs généraux des élections du Québec (DGEQ) depuis plus de vingt ans? En 2002, 2007, 2010 et 2014, les DGEQ ont suggéré une panoplie de moyens pour favoriser la présence des femmes en politique. Elles sont pourtant toujours peu nombreuses dans les instances. Affirmer que notre système politique est ainsi fait, voilà qui n'explique pas non plus la résistance des partis à des règles susceptibles de rompre les traditions lorsqu'il s'agit de choisir les candidats et candidates.

Il est clair, en 2015, que la clé de voûte de « l'égalité de fait », c'est-à-dire celle ancrée dans la réalité et non plus seulement dans le droit, se trouve dans le partage du pouvoir. C'est pourquoi, dans la foulée du récent avis du Conseil du statut de la femme, une centaine de citoyens et de citoyennes éclairés se sont joints à Pascale Navarro et moi-même pour réclamer la mixité égalitaire. Cette zone de parité, de 40-60% pour l'un ou l'autre des sexes, urgente dans l'univers politique, l'est aussi dans toutes les instances où se décident le quotidien et le futur de notre société.

Ces signataires de tous horizons souhaitent que le gouvernement du Québec souligne le 40<sup>e</sup> anniversaire de la Charte en y encadrant la clause sur l'égalité femmes-hommes avec une exigence de représentation des deux sexes aux postes clés.

À travers une lettre envoyée le 1<sup>er</sup> décembre à notre premier ministre, au ministre des Institutions démocratiques et à la ministre de la Condition féminine, nous exprimons l'urgence que l'évolution de la société québécoise se reflète désormais dans un projet de loi, et qu'elle soit encadrée et dotée de mesures concrètes. Un tel geste de la part de notre gouvernement illustre-

rait clairement l'avant-gardisme de nos décideurs et décideuses; il redorerait le blason égalitaire du Québec auprès de ses citoyens et citoyennes, mais aussi sur la scène internationale.

Voici un extrait de notre lettre: « *Le partage équitable du pouvoir entre les femmes et les hommes est la clé de voûte de l'égalité. Tant que cette clé de voûte n'aura pas été scellée, la construction de l'égalité des sexes, à laquelle le Québec travaille depuis 60 ans, restera fragile. [...] De tout temps, la recherche de la justice a nourri les architectes de la démocratie. Depuis sa naissance dans les agoras athéniennes, la plus impressionnante invention de l'humanité s'est enrichie de principes et de pratiques visant l'inclusion citoyenne. Qu'ils soient anciens ou récents, ces progrès nous rappellent que la démocratie n'est pas achevée. La principale étape à franchir est celle d'une démocratie dans laquelle hommes et femmes ont le même pouvoir. Le Québec, perçu jusqu'à récemment comme avant-gardiste en matière d'égalité, a là une belle occasion de se démarquer. Dans un premier temps, ne pourrait-il pas se joindre au peloton des sociétés avant-gardistes en donnant suite aux recommandations du Conseil du statut de la femme? »*

## LA RÉPLIQUE > PHILOSOPHIE

### L'erreur du « nouveau réalisme »

Cette doctrine pose très mal le problème de la connaissance

ANDRÉ BARIL

Québec

Que serait le monde sans les humains? C'est la question que je me suis posée en lisant l'article de Jocelyn Maclure, paru dans *Le Devoir*. En effet, le philosophe entend nous présenter, c'est important, la philosophie montante. Il s'agirait du « nouveau réalisme », « compris comme une doctrine philosophique soutenant qu'il y a des aspects de notre réalité qui existent vraiment, et qui existeraient même si nous n'étions pas là pour les percevoir. Ils sont « indépendants » de l'esprit humain ». Avec cette philosophie, l'humain peut disparaître, la Nature va poursuivre sa course. Telle serait l'évidence, la vérité des vérités de la connaissance!

Or, je voudrais montrer très brièvement que cette

doctrine réaliste pose très mal le problème de la connaissance. En reprenant un tel courant de pensée, Maclure semble oublier qu'on ne sort pas du monde humain. La preuve qu'on ne sort jamais des limites de notre monde humain, c'est Maclure lui-même qui nous la donne en voulant transformer une simple affirmation spéculative en un fait indubitable: « Nous n'avons aucune bonne raison de douter du fait que les montagnes Rocheuses existeraient même si l'espèce humaine disparaissait de la face de la Terre. »

Impressionnant! Sous la plume de Maclure, l'affirmation « Les montagnes Rocheuses existeraient même si l'espèce humaine disparaissait de la face de la Terre » deviendrait magiquement un fait établi. Du seul fait de le dire ou de l'écrire, les montagnes Rocheuses deviennent immuables, comme le ciel l'était du

### LE DÉCLENCHÉUR

« Le réalisme s'oppose aux thèses « constructivistes » selon lesquelles la totalité de notre réalité est « construite socialement ». Nous n'avons aucune bonne raison de douter du fait que les montagnes Rocheuses existeraient même si l'espèce humaine disparaissait de la face de la Terre. Les changements climatiques sont en partie le produit de l'action humaine, mais les processus naturels qui causent le réchauffement de la planète ne sont pas des « jeux de langage ». Pour le contrecarrer, il ne s'agit pas que d'en parler différemment; il faut réduire les émissions de gaz à effet de serre. » — Jocelyn Maclure, *Le Devoir*, 8 décembre 2015

temps d'Aristote!

Certes, on peut bien affirmer que les montagnes Rocheuses ont existé et existent sans l'humain, mais pour le moment, le fait en tant que tel s'avère non observable, impossible à définir dans notre monde spatio-temporel, bref, c'est un bel exemple de ce que les constructivistes appellent,

avec raison, une pensée inassignable! Un univers sans observateur, ou sans système d'observation, est difficilement concevable, en tout cas bien peu utile à l'humain.

Par ailleurs, comme je l'ai appris tout au long de ma formation, avec le philosophe québécois Yvon Gauthier ou avec le philosophe français Jacques Poulain, un courant

de pensée qui voudrait établir une vérité en dehors du dialogue ne sera pas non plus très utile pour l'humain.

Alors, pourquoi tant rechercher une permanence du réel, pourquoi se réclamer, aujourd'hui, d'un nouveau réalisme? En lisant Maclure jusqu'à la fin, on découvrira que le professeur visait surtout l'éthique politique, un terrain où les vérités semblent moins évidentes que la permanence des montagnes Rocheuses...

Je veux bien admettre que les temps semblent nébuleux pour l'éthique et la politique, mais est-ce une raison pour retourner au réalisme naïf ou tenter de se convaincre qu'il existerait un réel permanent et imperméable, sur lequel l'humain pourrait toujours aller se cogner la tête quand il aurait le sentiment d'avoir perdu le nord? Ce rappel à se soumettre à l'ordre de la Nature en cas de détresse

morale ou politique n'est pourtant pas viable pour l'être humain. Un peu de courage, la philosophie contemporaine nous apprend plutôt que le monde dans lequel nous évoluons est toujours déjà imprégné de nos propres interprétations et des erreurs du passé, ou entaché de notre pauvre et misérable existence.

Comme l'écrivait le philosophe américain Richard Rorty, « *truth is not out there* ». Plus précisément: la vérité n'est pas à l'extérieur ou à l'intérieur de nous, elle est entre nous.

En ces temps d'éveil politique et de profonde dérision morale, nous n'avons pas besoin d'un réalisme sans visage humain. Il serait plus utile d'apprendre une philosophie qui ne craint ni le formalisme ni l'exercice et le partage du jugement de vérité, ou d'être un peu plus à l'écoute de notre être-au-monde et du devenir humain.

## ACTUALITÉS

## COP21

SUIVE DE LA PAGE 1

L'élevage d'un bœuf, qui produit énormément de CO<sub>2</sub>, exige au moins trois ans alors que celui d'un porc ne prend que huit mois. Vive le jambon beurre! Chorège est un cabinet qui ne fabrique pas que des balances, mais qui offre aux entreprises de mieux répartir leurs énergies afin de produire moins de CO<sub>2</sub>. Elle a d'ailleurs travaillé pour les autocars Prévost, une division de Volvo qui possède une usine à Sainte-Claire dans Bellechasse.

Elle fait partie des 200 entreprises dites « innovantes » qui s'exposent sur plus de 10 000 mètres carrés à la COP21. À 500 mètres de l'espace « *génération climat* » consacré à la société civile et aux groupes environnementaux, c'est une sorte de grand salon de l'entreprise écologique. Parmi celles-ci, de microentreprises, dont une quinzaine de la Seine-Saint-Denis, côtoient de grands groupes mondiaux comme General Electric.

## De l'électrique à l'hybride

Parmi les premières, on trouve une entreprise 100% française malgré son nom, EP Tender. Ce constructeur de Poissy, près de Paris, fabrique

des groupes électrogènes embarqués sur des miniremorques qui, une fois arrivées à votre voiture électrique, la transforment en voiture hybride. Vous pouvez ainsi utiliser votre voiture électrique en semaine pour aller au travail et, le week-end, la transformer en hybride pour faire 700 ou 1000 km. Le projet, subventionné par la région Île-de-France, est de mettre ces miniremorques en location le long des autoroutes. On pourra ainsi, en quelques minutes, en louer une à Lyon et la laisser à Montpellier quelques heures plus tard.

Les concepteurs rêvent d'exporter leur idée en Amérique du Nord. Pour cela, en 2017, ils songent à organiser un grand rallye en « Tender » entre Los Angeles et Montréal où se tiendra le 29<sup>e</sup> Symposium des véhicules électriques. Dès janvier 2016, une soixantaine de ces prototypes seront utilisés à Rouen notamment par Electricité Réseau Distribution France (l'ancienne EDF). L'entreprise n'a, pour l'instant, qu'un concurrent, l'allemand Nomadic Power.

Ces entreprises ne rempliront probablement pas leur carnet de commandes à la COP21. Mais elles se feront des contacts dans le monde entier. Plusieurs d'entre elles ont été récompensées par un

Trophée des solutions climat. L'une d'elles, la société Colas, a créé le premier revêtement routier photovoltaïque. Ses dalles sur lesquelles peuvent circuler des poids lourds captent l'énergie solaire et produisent, oui, de l'électricité!

## Communication ou prise de conscience?

Alors que les organisateurs ont voulu donner une saveur entrepreneuriale à cette grande messe écologique, les entreprises ne sont pourtant guère en odeur de sainteté du côté des organismes de pression nettement plus présents au Bourget que les gens d'affaires. Plusieurs ont dénoncé les grandes entreprises qui commanditent l'événement. ERDF s'est même vu décerner un prix « *greenwashing* » par les Amis de la Terre. Et cela même si les 78 réacteurs nucléaires qu'elle possède dans le monde, dont 58 en France, ne produisent pas un seul kilo de gaz carbonique.

La France est d'ailleurs considérée aujourd'hui comme le quatrième marché le plus dynamique au monde pour la voiture électrique après la Chine, le Japon et les États-Unis. Le parc de voitures électriques en circulation dans l'Hexagone dépassera bientôt celui de la Norvège, considérée comme le champion du secteur. Dix pour cent des voitures élec-

triques vendues dans le monde sont dorénavant immatriculées en France, selon le magazine économique *Challenge*. D'ici 2017, il devrait y avoir une borne tous les 50 kilomètres le long de toutes les grandes autoroutes françaises.

Est-ce pour faire oublier cette mauvaise publicité que, depuis le début de la COP21, les entreprises multiplient les professions de foi? Mardi, 115 entreprises membres de Carling for Climate se sont engagées à réduire leurs émissions et à en rendre compte dans leur rapport annuel. Simple communication ou réelle prise de conscience?

L'observatoire des multinationales a passé en revue les engagements des commanditaires de la COP pour conclure qu'aucun n'était exemplaire, notamment en matière de transparence. Mardi, Greenpeace a même dévoilé comment elle avait piégé plusieurs universitaires américains en se faisant passer pour les représentants de multinationales prêtes à payer secrètement les chercheurs afin qu'ils publient des études favorables au gaz et au pétrole dans des revues universitaires. Plusieurs ont mordu à l'hameçon. Pas de quoi réconcilier les écolos et la grande entreprise.

Le Devoir

« Le Code criminel est un enjeu fédéral. Nous avons la responsabilité d'assurer que la loi est respectée à travers le pays. »

Le premier ministre Justin Trudeau

## MOURIR

SUIVE DE LA PAGE 1

comme « *infirmant ou confirmant* » le jugement de première instance. Dans une décision rendue la semaine dernière, la Cour supérieure avait donné raison à la Coalition des médecins pour la justice sociale (CMJS) et à Lisa D'Amico, une patiente atteinte de paralysie cérébrale, qui réclamaient que les articles de la Loi québécoise concernant les soins de fin de vie (LCSFV) soient suspendus jusqu'au 6 février prochain, soit jusqu'à la fin du délai de douze mois accordé par la Cour suprême au gouvernement fédéral pour se conformer à son jugement favorable au suicide assisté.

Le juge de la Cour d'appel annule donc cette décision et transmet aux magistrats de la même cour le soin de réentendre rapidement les deux parties sur le fond du dossier le 18 décembre, notamment sur l'enjeu du partage des compétences constitutionnelles entre le Québec et le gouvernement fédéral, et sur la question des droits garantis par la Charte.

## Réactions

Les réactions ne se sont pas fait attendre à Québec, où le ministre de la Santé et des services sociaux, Gaétan Barrette, a assuré que le réseau de la santé était prêt à aller de l'avant dès aujourd'hui. « *[Les patients] auront accès à des services de qualité* », a-t-il souligné, rappelant que la loi 52 offre une « *garantie d'accès aux soins palliatifs* », et non seulement l'aide médicale à mourir.

Penseur et stratège, Michael McNair est celui qui avait élaboré le fameux « tournant vert » de Stéphane Dion. M<sup>me</sup> Astravas a notamment été porte-parole de la première ministre libérale ontarienne Kathleen Wynne.

Claude-Éric Gagné a une longue feuille de route auprès des libéraux provinciaux, ayant été au cabinet des ministres Claude Bécharde et Yolande James pendant près de dix ans. S'il n'a pas le titre de conseiller principal comme Mathieu Bouchard, on fait valoir que son influence sera importante auprès du premier ministre. « *Le Québec ou la sensibilité pour le Québec sont bien présents au BPM* », assure une source, qui s'étonne des commentaires cités plus haut.

L'équipe de communication du Bureau du premier ministre — qui a aussi son influence stratégique — est composée de Kate Purchase (directrice des communications), Olivier Duchesneau, Andrée-Lyne Hallé et Cameron Ahmad.

Le Devoir

CHRIS YOUNG LA PRESSE CANADIENNE  
Gerald Butts et Justin Trudeau, en 2013

## TRUDEAU

SUIVE DE LA PAGE 1

exemple) et de tout ce qui concerne la « *maisonnée Trudeau* » — en gros, la gestion de l'interaction entre les vies privées et publiques de Justin Trudeau (ce qui inclut le rôle réservé à son épouse, Sophie Grégoire-Trudeau).

La nomination de M. Bouchard a surpris plusieurs libéraux, notamment parce qu'il ne possède pas l'expérience politique habituelle pour ce genre de poste névralgique. « *C'est quelqu'un de très intelligent, mais qui demeure un junior dans un poste de senior, résume un libéral influent, en faisant écho à quelques autres collègues. Ce n'est pas évident de savoir s'il aura l'autorité pour imposer un angle Québec, ou pour rappeler les sensibilités québécoises, surtout que M. Trudeau a choisi de ne pas avoir de lieutenant pour le Québec.* »

Par sensibilité, un libéral donnait en exemple mercredi soir une référence faite en Chambre par M. Trudeau plus tôt dans la journée. Le premier ministre a cité le rapatriement de la Constitution — un événement qui suscite toujours de vives réactions au Québec — comme symbole d'une décision où le gouvernement a « *consulté et respecté la voix des Canadiens* ». « *C'est le genre de chose qu'on doit bloquer au BPM* », dit-il.

## Avec Joly

L'implication de M. Bouchard au sein du Parti libéral du Canada (PLC) date essentiellement de la dernière campagne électorale, qu'il a passée au quartier général à Ottawa. C'est un proche de la

nouvelle ministre du Patrimoine, Mélanie Joly. Les deux ont fait leur stage en droit dans la même firme en 2002, et ils ont collaboré à Génération d'idées. Mathieu Bouchard était président du comité contenu de la campagne de M<sup>me</sup> Joly à la mairie de Montréal en 2013.

C'est le politologue Robert Asselin qui agissait comme conseiller sur le Québec pour Justin Trudeau depuis 2012. Il a été nommé récemment au poste important de directeur des politiques au cabinet du ministre des Finances, Bill Morneau.

Lobbyiste à ses heures (notamment pour des compagnies pétrolières), Cyrus Reporter est un vétéran de la scène politique fédérale et des coulisses libérales. Il a été chef de cabinet de Justin Trudeau après son élection comme chef du parti, après avoir occupé le même poste pour l'ancien ministre de la Justice Alan Rock. Au BPM, il s'occupe des projets spéciaux, comme l'accueil des

réfugiés syriens ou le dossier du Sénat.

Roland Paris dirigeait jusqu'ici la Chaire de recherche en sécurité et gouvernance internationale de l'Université d'Ottawa, où il a aussi fondé le Centre d'études en politiques internationales. Il a déjà été conseiller au ministère des Affaires étrangères. Il est maintenant chargé du dossier de la politique étrangère du pays au sein du BPM. MM. Reporter et Paris sont tous les deux bilingues, comme Katie Telford, mais contrairement à Gerald Butts.

M. Butts est présenté comme « *l'homme fort absolu* » de l'entourage de Justin Trudeau par tous ceux qui gravitent autour. Il a connu M. Trudeau lors de leurs études à l'Université McGill, et ils sont demeurés proches depuis. Il est de notoriété publique qu'il a une immense influence sur M. Trudeau. Cet ancien p.-d.g. du Fonds mondial pour la nature (WWF) au Canada a fait ses classes en politique auprès

## Le Devoir fait recette

On met la table pour les fêtes de fin d'année, et avec elles ressurgissent des mets traditionnels qui ont traversé les époques. Vous avez dans vos cartons, peut-être dans un vieux livre tout écorné, une recette léguée de génération en génération que vous aimeriez partager avec nos lecteurs? Vous estimez qu'elle s'inscrirait dans la tradition culinaire québécoise?

Envoyez-nous cette recette coup de cœur, avec la liste des ingrédients nécessaires, la méthode de préparation, et ajoutez-y quelques mots sur sa valeur familiale et l'importance de la perpétuer. Dès les premiers jours du temps des Fêtes, vous pourriez retrouver votre prose en nos pages, à laquelle on ajoutera notre grain de sel.

Faites parvenir le tout à l'adresse [recette@ledevoir.com](mailto:recette@ledevoir.com), au plus tard le 18 décembre prochain, en précisant vos noms, âge et lieu de résidence.

A vos marmites, chefs!

La rédaction



## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

## La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-3360

## Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par télécopieur 514 985-3390

## Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344  
Par courriel [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-3340

## Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340

## Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-5967

## Agenda culturel

Par courriel [agenda@ledevoir.com](mailto:agenda@ledevoir.com)